ÉCONOMIE

Bombardier coupe dans sa division transport

Page B 1

POLITIQUE

Paul Martin promet de gouverner en toute honnêteté

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCV N° 59 ◆ LE JEUDI 18 MARS 2004 87¢ + TAXES = 1$

Un hôtel saute à Bagdad

Imputé au réseau al-Qaïda par le Conseil irakien, l'attentat fait près de 30 morts

AMMAR AWAD REUTERS

«L'attaque visait l'hôtel Jabal Loubnan, du quartier Karrada, où se trouvaient «dix clients, des Britanniques, des Libanais, des Égyptiens et des Jordaniens, pour la plupart des hommes d'affaires», selon un officier américain.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Vingt-neuf personnes ont été tuées et quarante-cinq blessées, dont deux Britanniques, dans un attentat à la voiture piégée hier soir près d'un hôtel du centre de Bagdad, à la veille du premier anniversaire de la guerre.

Les secouristes ont retiré ce matin avant l'aube le corps d'un jeune Irakien des décombres, la 29e victime, et continuent de rechercher le corps d'une femme prise sous une dalle de béton d'une maison effondrée.

Le dernier bilan des blessés, donné par des officiers américains, s'élevait à 45 blessés, dont deux ressortissants britanniques. *«C'était une voiture piégée. Nous n'avons trouvé aucun reste humain dans le véhicule»*, a déclaré sur le lieu de l'attaque le lieutenant-colonel américain Peter Jones alors qu'un autre officier américain, le colonel Ralph Baker, a estimé à 500 kg le poids des explosifs utilisés.

«C'est similaire aux attaques que nous avions vues d'Ansar al-Islam et Zarqaoui», a-t-il ajouté en référence au groupuscule extrémiste kurde et au suspect numéro un dans les attentats antichiites sanglants du 2 mars, le Jordanien Abou Moussab al-Zarqaoui.

Le porte-parole du Conseil de gouvernement irakien Hamid Kifaï a de son côté imputé la responsabilité de l'attaque au réseau *«al-Qaïda et aux organisations terroristes qui lui sont liées»*.

Selon le lieutenant-colonel Jones, l'attaque visait l'hôtel Jabal Loubnan, du quartier Karrada, où se trouvaient *«dix clients, des Britanniques, des Libanais, des Égyptiens et des Jordaniens, pour la plupart des hommes d'affaires»*.

La déflagration a creusé un cratère de deux mètres de large et trois mètres de profondeur. Des débris de verre et de ferraille étaient visibles à des dizaines de mètres à la ronde.

Trois maisons d'un étage et un atelier de menuiserie ont été totalement

VOIR PAGE A 8: **BAGDAD**

La culture dans l'encre rouge

- *Le coût de la Grande Bibliothèque atteint déjà les 176 millions*
- *Le service de la dette du ministère de la Culture gonfle de 65 %*

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

La culture baigne dans l'encre rouge au Québec. Le coût réel de la Grande Bibliothèque du Québec dépasse maintenant les 175 millions. Ce chantier montréalais et d'autres projets culturels de moindre envergure font gonfler le service de la dette du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), dont les charges annuelles passeront de 90 millions en 2003-04 à 140 millions dans deux ans.

Les créateurs ne veulent pas faire les frais de ce découvert. Les associations d'artistes professionnels regroupées au sein du Mouvement pour les arts et les lettres (MAL) réclament donc 65 millions de plus pour le ministère de la Culture dans le budget qui sera déposé à la fin du mois.

Les artistes réclament 65 millions de plus dès cette année

L'argent supplémentaire compenserait le gonflement du remboursement de la dette (30 millions dès cette année) et les *«coûts de système»* (environ cinq millions). En même temps, le MAL demande une hausse des budgets du Conseil des arts et des lettres (20 millions) et de la Société de développement des entreprises culturelles (10 millions.) Au total, selon ces souhaits combinés, l'enveloppe ministérielle passerait de 515 millions à l'heure actuelle à 570 millions en 2004-05.

«On ne peut pas parler avant un budget: on sera fixé le 30 mars», a dit Isabelle Melançon, porte-parole du ministère de la Culture. Elle a toutefois rappelé que le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard avait imposé un moratoire sur les constructions dans le secteur culturel — sauf pour la Grande Bibliothèque — quand la

VOIR PAGE A 8: **CULTURE**

Québec entend accompagner les immigrants un à un

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Québec ambitionne d'accompagner les immigrants un à un, question d'assurer leur intégration sociale et professionnelle.

En misant sur un contact personnalisé qui débuterait à l'étranger et se poursuivrait en terre québécoise, le gouvernement du Québec souhaite renverser la tendance des dernières années alors que les immigrants, et en particulier les personnes des minorités visibles, éprouvent de graves difficultés à intégrer le marché du travail. C'est ce que révèle notamment le plan d'action en matière d'immigration que la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), Michelle Courchesne, doit rendre public d'ici quelques semaines et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

«Le délai moyen d'obtention d'un premier emploi tend à s'allonger»

«Force est de constater que les actions entreprises jusqu'à maintenant n'ont pas donné les résultats escomptés et que des mesures novatrices et plus structurantes

VOIR PAGE A 8: **IMMIGRANTS**

INDEX

Annonces	B 5	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 4
Culture	B 7	Monde	A 5
Décès	B 5	Mots croisés	B 5
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

Richard Séguin, ou la souveraineté appliquée

Il aura fallu 35 ans et pas mal de tribulations dans les compagnies de disques, de Gamma au temps de La Nouvelle Frontière à la multinationale Warner au temps des Séguin, puis d'Audiogram à feu Musi-Art durant les années pas toujours fastes de sa carrière solo, pour que Richard Séguin devienne ce qu'il aurait toujours dû être: seul maître de sa destinée artistique. Aujourd'hui et demain, l'ange vagabond s'amène en spectacle à Montréal avec sa guitare, son harmonica et les premières pousses de sa nouvelle récolte de rêves: un disque et un livre, disponibles seulement sur place ou sur Internet.

SYLVAIN CORMIER

L'album s'intitule *Solo*. Ça dit ce que ça dit: Richard Séguin y est fin seul. Seul avec ses guitares, un harmonica et les chansons les plus douces de son répertoire: les connues (*Sous les cheminées, Pleure à ma place*), les moins connues (*Sentiers secrets, C'est plein de vie*), celles que popularisa Luce Dufault (*Murmures et serments, Belle Ancolie*), plus une toute nouvelle chanson (*Porteurs d'eau*) et trois magnifiques pièces instrumentales inédites. L'enregistrement a eu lieu à l'automne 2002 et à l'hiver 2003 chez lui, à Saint-Venant-de-Paquette, village frontalier de 108 habitants au cœur des Appalaches. C'est Marthe, sa compagne depuis 30 ans, qui a pris la photo noir et blanc au recto du livret. Richard y est en très gros plan, de profil (toisant l'horizon, suppose-t-on), les mèches grises majoritaires, de fines rides traçant sur son beau visage la topographie des 52 ans d'une vie. L'album a été produit à compte d'auteur et n'est distribué nulle part: logique, Richard Séguin n'a signé de contrat de distribution avec personne. Comme *Au pied des peupliers*, le très beau recueil illustré de ses textes de chansons, on ne peut se le procurer qu'aux spectacles ou le commander sur Internet (*www.partitionexpress.com*). Non, ce n'est pas parce qu'aucune compagnie de disques n'en voulait. C'est parce que Richard

VOIR PAGE A 8: **SÉGUIN**

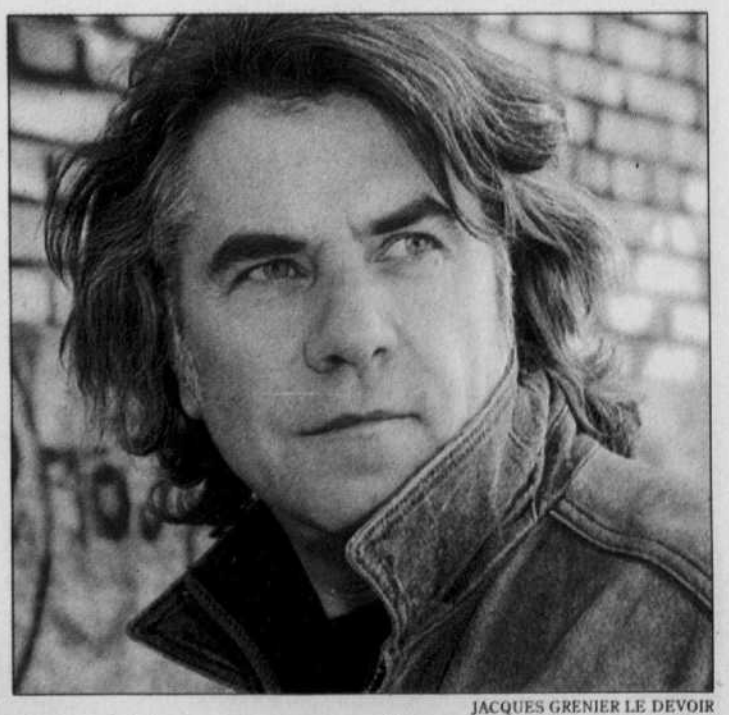

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Je ne voulais surtout pas me rembarquer», dit Richard Séguin.

L'Assemblée nationale dénonce le déséquilibre fiscal

Libéraux et péquistes demandent à Paul Martin de corriger l'injustice

MARTIN OUELLET
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les députés de l'Assemblée nationale du Québec ont exigé d'une même voix hier que le gouvernement Martin reconnaisse le déséquilibre fiscal et mette en place des mesures pour corriger le phénomène dans son budget du 23 mars.

«On tend la main au ministre des Finances et au premier ministre pour que, ensemble, toute l'Assemblée nationale dise clairement au gouvernement fédéral qu'il doit y avoir une augmentation substantielle des transferts via des transferts de points d'impôt ou peu importe comment», a dit le député de Rousseau et porte-parole de l'opposition péquiste en matière de finances, François Legault, parrain de cette motion appuyée à l'unanimité.

Le manque à gagner dont souffre le Québec en raison du déséquilibre fiscal avec Ottawa atteint maintenant les quatre milliards de dollars, soit deux milliards de plus qu'en 2002, a fait valoir M. Legault. Loin de s'améliorer, la situation se dégrade d'année en année et le gouvernement fédéral continue de nier l'évidence, selon lui.

«La maison brûle, a-t-il observé. *Il y a des personnes âgées qui ne reçoivent pas les services qu'elles devraient recevoir, il y a des jeunes qui ne reçoivent pas les services qu'ils devraient recevoir, il y a des gens dans les régions qui sont inquiets parce qu'on coupe dans l'aide aux entreprises* [...]. *C'est ce qui nous amène aujourd'hui à tendre la main au ministre des Finances.»*

Le ministre Séguin, l'auteur du rapport qui avait révélé l'ampleur du phénomène du déséquilibre fiscal en 2002, partage l'analyse de son vis-à-vis du Parti québécois.

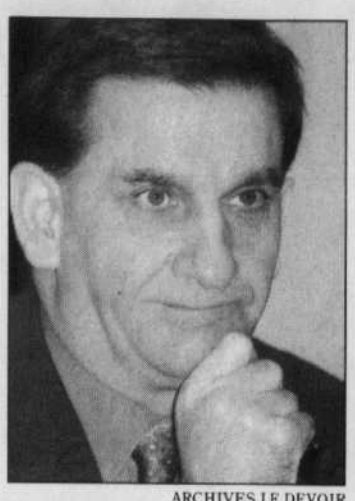

ARCHIVES LE DEVOIR
Yves Séguin

ARCHIVES LE DEVOIR
François Legault

«On constate effectivement que le déséquilibre fiscal est très présent et même grandissant», a-t-il dit, soulignant au passage que le gouvernement fédéral est bien *«le seul actuellement qui semble ignorer le phénomène»*.

«J'espère, a dit le ministre québécois des Finances, *que cette motion servira un message au gouvernement fédéral pour qu'il nous entende et nous comprenne.»*

Non seulement le gouvernement fédéral perçoit plus d'impôts et de taxes que ses besoins en exigent, il dirige un système de péréquation *«boiteux»* et *«tordu»*, selon lui.

«Une année, c'est une augmentation de 18 %; l'année suivante, une baisse de 15 %, a dénoncé M. Séguin. *On reçoit presque l'annonce par fax ou par téléphone la veille, en nous disant: "Ça sort demain. Voici le calcul de la péréquation." Puis, là, on regarde à savoir si on a gagné la loterie ou pas.»*

Partisanerie

Les *«supplications incantatoires»* des libéraux ont quelque chose de pathétique, a de son côté dit le chef péquiste Bernard Landry, pour qui la seule solution à *«cette tragédie qui n'en finit plus»* demeure la souveraineté du Québec.

«Comment [le ministre] *peut-il se déclarer fédéraliste canadien, défendre le système et se faire entuber à répétition d'une génération à l'autre?*, a demandé M. Landry. *Quel est votre plan de match? Si vous rêvez d'un Québec, pendant combien de siècles devrait-il être à quatre pattes devant Ottawa?»*

Le ton employé par le leader du PQ n'a guère plu au ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, qui a accusé M. Landry d'être tombé dans le piège de la *«démagogie et de la partisanerie à outrance»*.

«Le chef de l'opposition officielle a manqué une occasion de démontrer que l'enjeu du déséquilibre fiscal se situe au-dessus de la partisanerie politique, au-dessus des allégeances politiques», a estimé M. Pelletier.

Équité salariale: Québec corrigera la faille... en 2006

Mais déjà, patrons et syndiqués se préparent à faire valoir deux points de vue opposés

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec se dit ouvert à corriger la faille contenue dans la Loi sur l'équité salariale, qui permet à des centaines d'entreprises d'échapper à ses obligations, mais seulement en 2006, au moment de la révision statutaire et complète de cette loi.

«On va regarder cette situation et on fera des modifications à ce moment-là», a indiqué hier au *Devoir* le ministre du Travail, Michel Després, qui a reconnu que plusieurs entreprises ne sont pas couvertes par la loi alors qu'elles devraient y être assujetties.

Comme *Le Devoir* l'a révélé hier, s'il est généralement acquis que la loi s'adresse à toutes les entreprises de plus de dix employés, dans les faits, ce n'est pas exact. Toutes les entreprises ayant eu une moyenne de dix salariés ou plus entre le 21 novembre 1996 et le 21 novembre 1997 sont en effet assujetties à la Loi sur l'équité salariale, comme l'énonce le texte législatif. Or les entreprises qui comptaient moins de dix employés pendant cette période de référence mais qui, aujourd'hui, en ont plus de dix ne sont pas couvertes par la loi, et ce, à vie. Par conséquent, elles ne seront jamais tenues de la respecter et d'entreprendre une démarche d'équité.

Des centaines d'entreprises et de centres de la petite enfance sont concernés

Aucune compilation n'a été effectuée, mais des centaines d'entreprises et plus de 140 centres de la petite enfance sont concernés. La Commission de l'équité salariale n'a pas le pouvoir d'enquêter sur ces entreprises afin de voir au respect de la loi alors qu'elle peut le faire dans le cas de tous les autres employeurs comptant plus de dix personnes à leur emploi.

Si le ministre Després souhaite attendre encore deux ans avant de corriger la situation, c'est qu'il n'entend rouvrir la loi qu'à l'occasion de sa révision statutaire, où tous les articles de cette législation seront analysés et où tous les groupes concernés seront entendus. Le gouvernement pourrait en outre décider de vérifier périodiquement la taille des entreprises et s'inspirer d'une autre clause de la loi, qui prévoit que les entreprises créées après novembre 1996 sont assujetties à la loi si, après une période de douze mois, il est reconnu qu'elles comptent plus de dix employés.

Si le milieu patronal estime que la faille dans la loi ne pose aucun problème parce qu'elle prend en compte la situation des PME du Québec, le gouvernement Charest devrait, aux yeux des syndicats, réviser la loi.

La CSN a d'ailleurs demandé à son service juridique de procéder à une vérification de la loi à la suite des faits révélés par *Le Devoir* hier. *«L'esprit de la loi n'était pas ça. Si tout cela s'avère au point de vue juridique, on va certainement, au moins au moment de la révision de la loi* [en 2006], *demander à ce que cette lacune soit corrigée. Ce serait une précaution à avoir»*, a affirmé la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. D'ici là, elle estime que cette lacune ne devrait pas servir de *«dispense pour faire une demi-équité»* dans les entreprises qui avaient moins de dix employés avant 1996 mais qui en ont plus de dix aujourd'hui.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) croit pour sa part que la faille contenue dans la loi ne constitue pas une *«incongruité importante»*, comme l'a pourtant dit la présidente de la Commission de l'équité salariale, Rosette Côté. *«Le législateur a voulu ça comme ça. Il a créé une disparité selon la taille de l'entreprise, et il a fallu cristalliser cela pour décider comment ça s'applique. J'ai beaucoup de difficulté à ce qu'on me dise aujourd'hui que, parce qu'une entreprise a été prospère, elle devra entreprendre le processus* [d'équité salariale]*»*, a expliqué le vice-président de la FCEI, Richard Fahey.

Selon lui, la Loi sur l'équité salariale ne devrait pas être modifiée. *«L'objectif de la loi, ce n'est pas de créer une bibitte qui va surveiller les entreprises mais d'avoir une disparité de régime selon la taille de l'entreprise car le fardeau réglementaire que cela impose est beaucoup plus grand pour une petite entreprise que pour une grande»*, a-t-il dit.

EN BREF

Menace de grève suspendue

(Le Devoir) — La CSN et la CSQ suspendent la tenue des trois journées de grève prévues à la fin de mars dans les centres de la petite enfance (CPE) après avoir obtenu du gouvernement Charest la création d'une table centrale de négociation en vue des pourparlers sur les conditions salariales du personnel des services de garde. Comme l'a annoncée hier la ministre déléguée à la Famille, Carole Théberge, à la sortie d'une rencontre avec les deux syndicats, la table sera composée de représentants de son ministère, de l'Association québécoise des CPE, de la CSN et de la CSQ. Les deux centrales syndicales estiment que les journées de grève qui se sont tenues au cours des derniers mois et le taux d'insatisfaction élevé de la population à l'égard du gouvernement expliquent la décision de la ministre. Si le débrayage massif des 26, 29 et 30 mars est annulé, les syndicats refusent de faire une croix sur la tenue d'autres journées de grève, attendant de voir si la table de négociation donnera des résultats concrets. Carole Théberge se dit satisfaite de la suspension des journées de grève. Les ententes salariales du personnel des CPE viennent à échéance le 31 mars. Les demandes salariales des syndicats devraient être déposées sous peu.

LA SOCIÉTÉ AMIS POUR TOI INC. a besoin de vous!

À nos jeunes sans famille et vulnérables, nous tentons de leur offrir un quotidien semblable au vôtre, au nôtre.

Pouvez-vous nous aider à réussir ?

Merci d'avance !

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Code postal _____ Tél.: _____

S.V.P. Adressez vos dons à:

La Société Amis pour Toi inc.
a/s Soeur Thérèse Paradis
10908, av. Bellevois
Montréal-Nord (Québec)
H1H 3C9
Tél.: (514) 322-0307
Fax: (514) 329-0405

Un reçu pour fins d'impôt est disponible.

Coccoli chez Deslongchamps

1007, rue LAURIER ouest, Outremont
Tél.: 274-2442

Quinze ans de syndicalisme libre et responsable

Fédération autonome du collégial

La Fédération autonome du collégial (FAC) célèbre 15 ans :
- de syndicalisme autonome ;
- de réflexions pédagogiques novatrices ;
- d'engagement envers la communauté collégiale et la société québécoise ;
- de solidarité locale, régionale, nationale et internationale.

Courriel : fac@lafac.qc.ca • Site : www.lafac.qc.ca

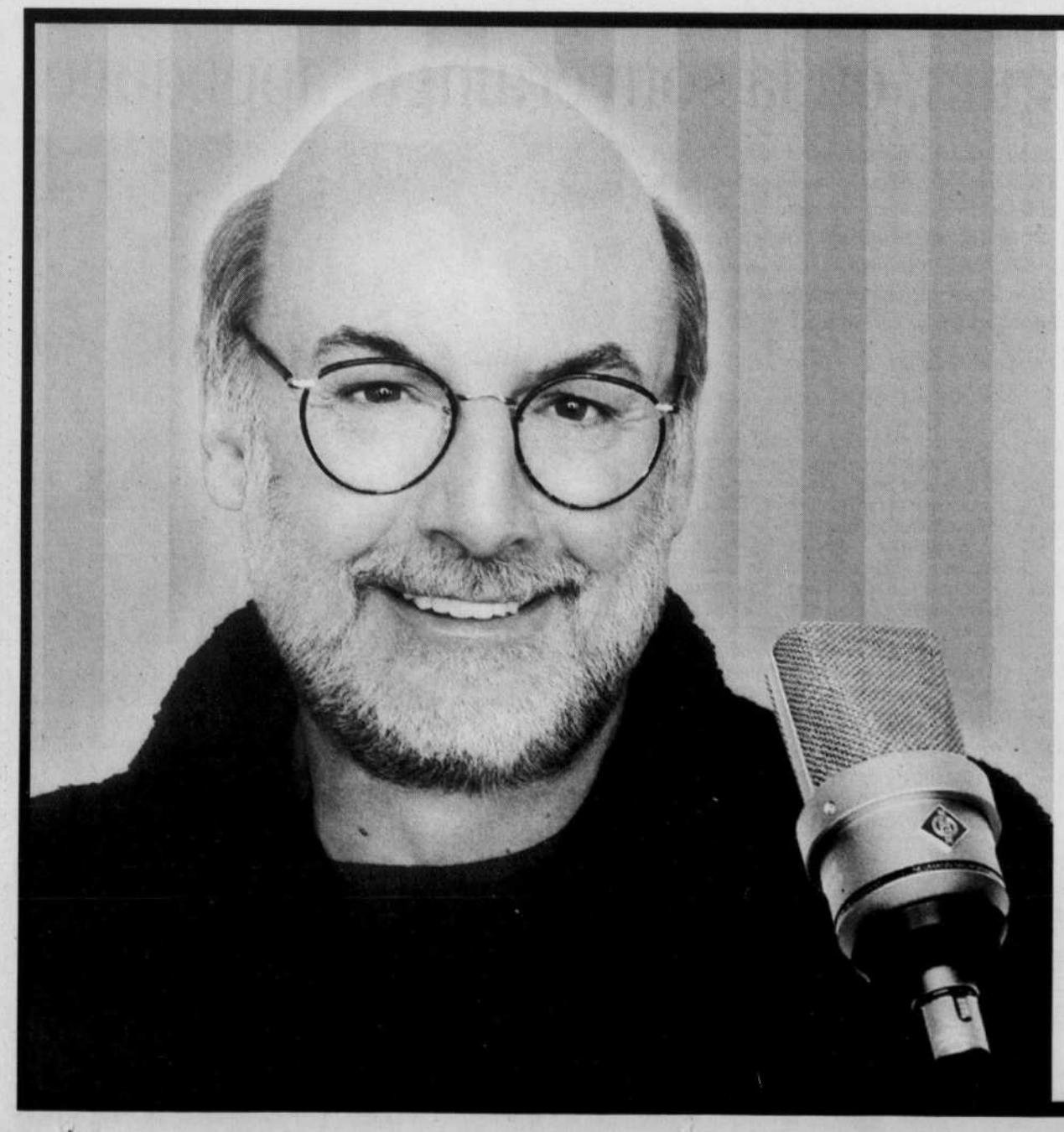

HOMIER-ROY
Stress, surmenage, pression… La santé de nos médecins est-elle menacée?
ce matin 8h20
C'est bien meilleur le matin : dès 5 h
Réalisation : Stéphane Tremblay

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

LE DEVOIR

POLITIQUE

Michel David

Sortie de secours

Assez paradoxalement, il arrive parfois qu'une démission soit le meilleur moyen de relancer une carrière politique. Surtout quand une question de principe est invoquée.

Il y a fort à parier qu'Yves Séguin ne serait pas ministre des Finances aujourd'hui s'il n'avait pas claqué la porte du cabinet Bourassa en 1990 pour protester contre l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS).

À l'époque, personne n'avait vraiment compris qu'il démissionne pour si peu. Les *spin doctors* libéraux avaient évoqué sa frustration de voir Gérard D. Levesque s'éterniser aux Finances alors qu'il n'y connaissait rien. Son départ n'avait pas suscité un grand émoi, mais Yves Séguin s'était acquis la réputation d'être un homme de principe, égaré dans un monde auquel on reproche précisément une trop grande élasticité à ce chapitre.

Malgré une longue absence, ce capital de sympathie lui est resté. Lors des dernières élections, les deux autres partis auraient été très heureux qu'il accepte de défendre leurs couleurs. Si ses sorties imprévisibles irritent ses collègues au plus haut point, il demeure, avec son collègue de la Santé, Philippe Couillard, un des très rares membres de l'actuel gouvernement à jouir d'une véritable popularité personnelle. À tel point que certains voient encore en lui un successeur possible de Jean Charest. Ou, du moins, un aspirant à sa succession.

Aux yeux des Québécois, Mario Dumont demeure celui qui, malgré des pressions quasi insoutenables, a préféré quitter le PLQ plutôt que de cautionner l'accord de Charlottetown, qu'il jugeait contraire aux intérêts du Québec. Le 14 avril dernier, la population a jugé que l'ADQ n'était pas prête à gouverner, mais son chef a conservé toute son estime. En janvier dernier, 62 % des personnes interrogées par Léger Marketing souhaitaient qu'il demeure en poste, même si seulement 16 % prévoyaient voter pour son parti.

◆ ◆ ◆

À voir aller le ministre de la Justice, Marc Bellemare, depuis quelque temps, c'est à se demander s'il ne cherche pas une porte de sortie élégante qui lui permettrait de mettre un terme à une aventure politique qui semble bien mal engagée. Sait-on jamais, comme son collègue Séguin, peut-être aura-t-il droit à une autre chance.

Mardi, M. Bellemare a semblé mettre un terme aux rumeurs de démission, alimentées par son propre entourage, qui circulaient sur la colline parlementaire. Il assure vouloir rester au conseil des ministres afin d'aider le gouvernement à tenir *«intégralement»* ses engagements.

M. Bellemare n'a sûrement pas choisi ce mot au hasard. Il doit savoir mieux que quiconque que la remise en question «intégrale» du principe du *no fault*, dans le cas des chauffards reconnus coupables de conduite criminelle, ne fait plus partie des projets gouvernementaux.

Son collègue des Transports, Yvon Marcoux, a clairement indiqué qu'il excluait toute modification au régime qui se traduirait par une hausse des primes pour l'ensemble des assurés, ce qui suppose de limiter sérieusement les indemnités qu'une victime pourrait réclamer en intentant une poursuite au civil.

Si besoin était, la lecture de la version révisée du programme libéral devrait achever de convaincre le ministre de la Justice que le concept d'engagement est très relatif dans l'esprit du premier ministre Charest, qui semble n'avoir aucune difficulté à assimiler une chose à son contraire.

On voit cependant mal comment M. Bellemare lui-même, à qui l'abolition du *no fault* tient lieu de credo politique, pourrait s'accommoder d'une telle limitation. La croisade qu'il a menée pendant des années a fait de lui une sorte de justicier. Transiger avec ses principes pour sauver son poste lui causerait un tort considérable auprès de ses admirateurs.

◆ ◆ ◆

Comme plusieurs de ses collègues qui n'avaient pas une expérience directe de la politique, M. Bellemare découvre à l'usage que, sans exclure l'idéalisme, celle-ci demeure avant tout l'art du possible. Pour un homme qui a une aussi haute opinion de lui-même, les compromis que la politique exige peuvent être très mortifiants.

L'autre grande réforme dont il rêvait, celle de la justice administrative, a également beaucoup de plomb dans l'aile. Déjà, il a dû renoncer à réduire de deux à un le nombre de juges qui entendent les causes devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Il risque d'avoir autant de difficulté dans son projet de faire disparaître la Commission des lésions professionnelles, dont les fonctions seraient dévolues au TAQ. Aussi bien le patronat que les centrales syndicales s'y opposent vivement. Là encore, M. Charest pourrait bien décider qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter au mécontentement ambiant.

Le nom de M. Bellemare est l'un de ceux qui reviennent le plus régulièrement quand il est question du remaniement ministériel auquel le premier ministre devrait normalement procéder à la fin de juin. Dans les circonstances, toute mutation serait inévitablement interprétée comme un blâme. Une démission préventive, justifiée par un recul sur la question du *no fault*, pourrait lui éviter cette humiliation. Après tout, ce ne serait pas moins glorieux que de démissionner à cause de la TVQ.

M. Bellemare conserve encore un atout dans sa manche. À en croire les sondages dans la région de Québec, une élection partielle dans le comté de Vanier pourrait se solder par une cuisante défaite pour le PLQ, qui risquerait même de terminer troisième. M. Charest aura peut-être du mal à comprendre qu'on fasse un plat pour une vague question de principe, mais la signification d'une défaite dans Vanier ne devrait pas lui échapper.

mdavid@ledevoir.com

Paul Martin promet de gouverner en toute honnêteté

À Québec, le chef libéral juge son ancien patron: «le bureau du premier ministre était devenu trop puissant»

Paul Martin a voulu prononcer un discours important, hier, destiné aux Québécois. Avec lui, le gouvernement fédéral ne sera jamais plus le même: fini le gaspillage, fini le copinage. Bref, Martin n'est pas Chrétien.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Paul Martin a promis, hier, de mettre fin *«rapidement et pour toujours»* au gaspillage et au copinage qui caractérisent le gouvernement à Ottawa depuis des décennies.

Devant les membres de la Chambre de commerce de Québec et des militants libéraux, Paul Martin a prononcé un discours, en français pour l'essentiel, portant presque totalement sur le scandale des commandites et sur le changement de culture qu'il préconise. *«Je suis sûr que nous sommes à un point tournant. Le gouvernement ne sera plus jamais pareil»*, a déclaré le premier ministre.

Paul Martin s'est engagé à procéder à *«un changement de culture au gouvernement, où nous avons enclenché une lutte sans merci contre le gaspillage et la mauvaise gestion, et où nous mettrons fin au copinage»*.

«Nous mettrons fin au copinage», a dit le premier ministre

Prenant soin de prendre ses distances du gouvernement libéral de son prédécesseur Jean Chrétien, Paul Martin a rappelé que deux options s'offraient à son gouvernement à la suite du rapport de la vérificatrice générale sur les commandites. *«Nous aurions pu balayer tout ça sous le tapis et faire comme si de rien n'était. C'est une approche politique que les gens connaissent»*, a-t-il dit en évoquant la manière Chrétien. Pas une fois dans son discours M. Martin n'a prononcé le mot «libéral».

En conférence de presse, M. Martin a souligné que le copinage était un système érigé depuis des décennies. Il a promis d'y mettre fin: les nominations se feront au mérite et en fonction de la compétence. Au sujet de ce paradis du copinage que représente le Sénat, M. Martin se dit ouvert à y mettre un terme. Mais il préconise une véritable réforme du Sénat et non pas seulement un changement du mode de nomination des sénateurs par le premier ministre.

En ce qui a trait au témoignage que doit livrer aujourd'hui Alfonso Gagliano devant le comité des Comptes publics, M. Martin a indiqué qu'il ne savait pas l'impact que l'exercice aura sur son gouvernement. L'important, c'est qu'on connaisse les faits, a-t-il dit. Il reste encore des témoignages à entendre avant que la population puisse prendre une décision électorale éclairée, estime M. Martin.

Ce discours à Québec se voulait majeur. Au Québec, le scandale des commandites a permis au Bloc québécois de devancer le Parti libéral de 15 % dans les intentions de vote, un renversement de situation. Alors que dans le reste du Canada le Parti libéral semble vouloir reprendre du poil de la bête, rien ne semble vouloir bouger au Québec. Compte tenu de l'importance de l'événement aux yeux de l'entourage du premier ministre, son secrétaire principal Francis Fox et le communicateur André Morrow accompagnaient le premier ministre.

Dans son discours, Paul Martin a annoncé qu'il déposera lundi prochain, soit plus tôt que prévu, un projet de loi pour protéger les dénonciateurs (*whistleblowers*) au sein du gouvernement et des sociétés d'État. Quand on lui a demandé pourquoi il n'avait pas agi lui-même comme dénonciateur au sein du gouvernement Chrétien, M. Martin a signalé un discours qu'il a fait il y a un peu moins de deux ans.

Paul Martin a énuméré une série de mesures qu'il a prises depuis sa nomination comme premier ministre afin de changer *«la façon dont les choses se font à Ottawa»*, selon son expression. *«Au cours des dernières décennies, le bureau du premier ministre était devenu trop puissant»*, a-t-il dit. La majorité des votes au Parlement seront des votes libres (en tenant compte, toutefois, des votes sur des motions de l'opposition qui ne portent pas à conséquence). Les parlementaires auront leur mot à dire sur les nominations au gouvernement, y compris à la Cour suprême, a souligné M. Martin, bien que, et cela semble contradictoire, *«le seul critère de sélection sera la compétence et non pas le fait que vous étiez un ami du gouvernement»*.

Par ailleurs, alors que l'Assemblée nationale a adopté, hier, une motion unanime sur le déséquilibre fiscal pour obtenir une amélioration dès le prochain budget fédéral, Paul Martin est resté ferme: il n'y aura pas plus d'argent pour les provinces que les deux milliards déjà promis. Pour le reste, il faudra attendre la rencontre des premiers ministres sur la santé cet été.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Paul Martin est allé droit vers les 200 étudiants qui l'attendaient à l'Université de Montréal, où il prononçait un discours sur la francophonie. Les manifestants voulaient lui rappeler l'importance d'investir en éducation à moins d'une semaine du budget fédéral. Lui aussi invité à l'événement, Jean Charest a décidé de changer de trajet, préférant entrer à l'université par la porte arrière, à la grande déception des étudiants.

Martin, Charest et Lord célèbrent la francophonie avec Abdou Diouf

ALEC CASTONGUAY
LE DEVOIR

Les pays de la Francophonie doivent continuer à mettre l'accent sur la diversité culturelle dans le but de *«mettre un visage humain à la mondialisation»*. Les messages de paix, de démocratie et de respect des peuples sont plus actuels que jamais et doivent continuer à guider la francophonie.

C'est ce qu'a affirmé Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), appuyé par tous les premiers ministres présents hier à l'Université de Montréal pour souligner la Journée internationale de la francophonie, le 20 mars.

Les premiers ministres du Canada, Paul Martin, du Québec, Jean Charest, et du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, ont tous pris la parole pour mettre en exergue la place incontournable de l'OIF dans le contexte planétaire actuel. *«Avec les accords économiques qui se concluent partout dans le monde, il faut voir à ce que la diversité culturelle soit bien réelle*, a déclaré Bernard Lord. *Il faut chercher à renforcer les liens qui unissent la francophonie.»*

Jean Charest a souligné que les chefs d'État étaient attendus à Québec en 2008 pour le onzième Sommet de la francophonie. Mais d'ici là, il faut veiller à ce que *«la culture ne soit pas une simple marchandise»*. *«Nous serons de toutes les batailles pour préserver notre culture et nous refuserons toujours de brader notre identité»*, a-t-il promis.

Les francophones sont fiers de leur langue et de leur culture partout au Canada, a soutenu Paul Martin, lui-même natif du sud-ouest de l'Ontario. *«Dans un contexte de mondialisation de plus en plus intense, nous avons mis la diversité culturelle au centre de nos préoccupations»*, a-t-il affirmé devant un parterre de quelque 500 invités.

Dernier à prendre la parole, Abdou Diouf a demandé au Canada, au Québec et au Nouveau-Brunswick de continuer de jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie. *«Je compte sur vous et sur toutes les forces vives de votre pays pour apporter des réponses aux nombreuses questions qui touchent la francophonie»*, a-t-il dit.

Des fonctionnaires témoignent des liens de Gagliano dans les commandites

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — À la veille du passage très attendu d'Alfonso Gagliano devant le comité des Comptes publics, d'autres témoignages sont venus montrer que l'ex-ministre aurait eu des conversations fréquentes avec le directeur du programme de commandites, Chuck Guité.

Lors d'une réunion à huis clos hier, les députés membres d'un sous-comité ont entendu sept ex-fonctionnaires de l'ancienne équipe de gestion du programme de commandites. Ces témoignages, qui démontreraient les liens politiques dans la gestion du programme, s'ajoutent aux autres déclarations faites par des dénonciateurs au cours des dernières semaines.

«Aujourd'hui, il y a au moins deux témoins qui nous ont dit que c'était fréquent que [Chuck] *Guité et M. Gagliano se parlaient»*, a indiqué le député du Bloc québécois Odina Desrochers, qui estime que les interventions politiques dans le programme semblent de plus en plus évidentes.

Selon M. Desrochers, les versions des faits de ces ex-fonctionnaires viennent confirmer ce que de plus en plus d'indices tendent à montrer, c'est-à-dire que l'ex-ministre des Travaux publics discutait de la gestion du programme avec le directeur, M. Guité.

«Les rencontres nous sont utiles puisqu'elles nous aident à faire les liens au niveau politique», a pour sa part expliqué la députée néo-démocrate Judy-Wasylycia-Leis. *«Nous nous approchons du cœur du problème.»* Grâce à ces témoignages, les questions que les députés poseront à M. Gagliano seront plus difficiles, a-t-elle poursuivi.

Lorsque l'ex-ministre Alfonso Gagliano s'assoira devant les membres du comité des Comptes publics, aujourd'hui, une grande contradiction occupera donc l'avant-scène: comment peut-il affirmer avoir ignoré les abus commis dans le programme de commandites alors que de nombreux fonctionnaires déclarent qu'il suivait le programme de très près?

Depuis deux semaines, l'ex-ministre et ambassadeur déchu se défend bec et ongles d'être responsable du scandale des commandites. Par l'entremise des médias, il a défendu son intégrité, répétant sur toutes les tribunes n'avoir rien à se reprocher et n'avoir pas été au courant des abus que la vérificatrice générale a étalés au grand jour dans son rapport.

«Je n'étais pas au courant [...]. *Je ne peux pas être responsable de quelque chose* [dont] *je ne suis pas au courant»*, avait déclaré M. Gagliano en entrevue sur les ondes de RDI, il y a deux semaines.

Du même souffle, il affirmait que l'ex-premier ministre Jean Chrétien ne pouvait pas être au parfum de ce qui se passait dans la petite équipe de gestion du programme de commandites puisque même le ministre des Travaux publics ignorait la situation.

Devant le comité des Comptes publics aujourd'hui, son message risque fort d'être le même. M. Gagliano nie vivement être au centre du scandale et se dit victime de toute l'affaire, mais plusieurs questions demeurent sans réponse.

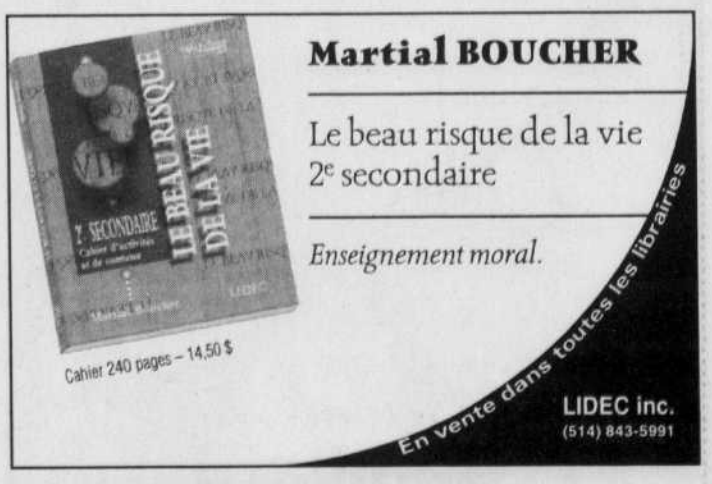

Enquête de la Santé publique sur l'acupunctrice Testaguzza

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La Direction de la santé publique du ministère de la Santé attend d'avoir plus d'information sur la pratique passée de l'acupunctrice Sandra Testaguzza au Québec avant de décider s'il y a matière à procéder à une opération de dépistage du VIH et des hépatites B et C auprès des ex-patients québécois de cette acupunctrice.

Comme *Le Devoir* le dévoilait hier, Mme Testaguzza, qui fait maintenant l'objet d'un recours collectif à Toronto de la part d'ex-patients qui ont contracté une rare maladie de la peau, a pratiqué pendant 13 ans dans la région de Québec, où elle a prodigué des traitements d'acupuncture de 1983 à 1996.

Hier, la Direction de la santé publique n'avait pas encore décidé si une opération de dépistage des maladies infectieuses, similaire à celle amorcée lundi pour les 1200 patients de Suzanne Sicotte, condamnée pour pratique illégale de l'acupuncture, devait être déclenchée.

«Pour le moment, on se renseigne sur le type de pratique qu'a eue Mme Testaguzza au Québec. Il y a une enquête à prévoir avant que la décision ne soit prise», a indiqué hier Dominique Breton, porte-parole au ministère de la Santé.

À Toronto, les conditions défi-cientes de stérilisation observées à la clinique de Mme Testaguzza ont forcé les autorités de la Santé publique locale à fermer sa clinique et à déclencher une opération de dépistage du VIH et des hépatites B et C. *«Quand nous avons inspecté sa clinique, sa machine autoclave était brisée et elle réutilisait les mêmes aiguilles sur plusieurs patients. Elle désinfectait plutôt ces aiguilles dans une solution chimique, mais d'une façon inadéquate. Il y avait donc un risque que des bactéries soient transmises»*, a indiqué hier le Dr Michael Finkelstein, médecin à la Direction de la santé publique de Toronto.

L'enquête menée par les responsables de la santé publique avait aussi permis d'identifier 28 patients de Mme Testaguzza qui avaient contracté une rare maladie de la peau. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui parties à un recours collectif de 30 millions de dollars intenté contre l'acupunctrice.

Hier, l'Ordre des acupuncteurs du Québec (OAQ), qui a obtenu depuis mardi certains renseignements sur la pratique de Mme Testaguzza en sol québécois, les a transmis à des fins d'analyse au Département de la santé publique de la région de Québec. Mais selon Raymond Bourret, président de l'OAQ, ces renseignements ne donnent pas vraiment lieu de s'inquiéter.

Le rapport de l'unique inspection menée en 1993 chez Mme Testaguzza par le Collège des médecins — qui avait à l'époque la responsabilité de surveiller la qualité de la pratique des acupuncteurs — ne fait état d'aucun manquement aux règles de l'art. *«Elle utilisait alors des aiguilles jetables et stérilisait à la chaleur ces autres instruments. Rien d'irrégulier n'a été constaté»*, a indiqué M. Bourret.

Il ne s'explique pas pourquoi les pratiques de l'acupunctrice ont pu changer à ce point une fois celle-ci installée à Toronto. L'OAQ entend d'ailleurs joindre Mme Testaguzza pour en connaître plus long sur sa pratique passée au Québec et sur les raisons de ses récents dérapages.

Des risques pour la prise d'eau de Montréal

L'abaissement d'un mètre du niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent coûterait des millions de dollars à la Ville

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Si le réchauffement climatique ou un creusage additionnel du chenal maritime devaient abaisser d'un mètre le niveau du Saint-Laurent, les prises d'eau de Montréal, Verchères et Lavaltrie seraient menacées et il faudrait les relocaliser à grands frais.

Dans le cas de Montréal, les travaux de déplacement de la prise d'eau principale dans le fleuve pourraient coûter jusqu'à 20 millions, travaux qui seraient nécessaires même s'il existe une prise d'eau dite d'urgence.

C'est ce que révèle une étude réalisée par des chercheurs de l'Ecole polytechnique de l'Université de Montréal, Benoît Barbeau et Annie Carrière, aidés par Denis Péloquin, de la CMM, et Ed Eryuzlu, de la Commission mixte internationale (CMI). Cette étude a été dévoilée lors du cinquième Salon des technologies environnementales au Centre des congrès de Québec.

Cette étude indique que trois autres prises d'eau municipales seraient aussi menacées si le niveau du Saint-Laurent devait s'abaisser d'un mètre. En effet, elles se retrouveraient très près de la surface, ce qui pourrait déclencher un effet de vortex ou de siphon.

Ces trois villes sont Pointe-Claire, Candiac et Saint-Lambert. Dans le cas de Candiac, précisait hier un porte-parole de cette municipalité, il existe une prise d'eau dite d'urgence en bordure du chenal maritime, ce qui mettrait cette municipalité à l'abri d'une dépense supplémentaire.

Si jamais le niveau du Saint-Laurent s'abaissait d'un mètre et demi, une hypothèse assez peu probable à l'heure actuelle, trois autres municipalités devraient alors entreprendre des travaux correcteurs, soit Varennes, Bécancour et l'Île-Perrot. Cette dernière municipalité est d'ailleurs doublement menacée par les hauts et les bas du Saint-Laurent: en effet, elle est déjà vulnérable aux inondations, ayant été antérieurement noyée lors d'une crue printanière. Cela porterait à un total de neuf sur seize le nombre de municipalités riveraines menacées.

Mais le réchauffement du climat pourrait avoir d'autres impacts encore plus coûteux sur les villes situées plus en aval, soit dans le tronçon Trois-Rivières–Québec, car le relèvement du niveau des mers à cause de la fonte des glaciers pourrait alors faire pénétrer l'eau salée jusqu'à Trois-Rivières. À l'heure actuelle, le «coin salé» s'arrête à l'île d'Orléans.

L'intrusion de l'eau de mer dans le tronçon Trois-Rivières–Québec priverait d'eau douce en tout premier lieu les villes de Sainte-Foy, Lauzon et Lévis. La Vieille Capitale serait cependant épargnée car elle puise son eau potable à l'intérieur des terres.

Les modifications nécessaires aux usines d'eau potable seraient beaucoup plus coûteuses, explique Benoît Barbeau, car il faudrait soit désaliniser l'eau du fleuve, soit approvisionner ces villes à même les nappes souterraines régionales si celles-ci n'ont pas été contaminées par l'activité agricole, voire dans les lacs et cours d'eau voisins.

Quant aux villes du tronçon Valleyfield–Trois-Rivières, les baisses de niveau du Saint-Laurent que prévoit Environnement Canada d'ici 50 à 100 ans selon les modèles prévisionnels pourraient les acculer à d'autres dépenses importantes. En effet, même plus concentrés, les contaminants toxiques demeureraient en deçà des normes, affirme Benoît Barbeau, ce qui n'impliquerait pas de coûts additionnels en traitement des eaux brutes. Mais les changements de goût et d'odeur pourraient obliger plusieurs villes à traiter leur eau au charbon activé ou par ozonation, une augmentation des coûts de traitement de 10 à 15 %.

Aussi, a ajouté le chercheur, les villes du Saint-Laurent seraient certainement obligées d'améliorer l'épuration de leurs eaux usées pour ne pas contaminer davantage les prises d'eau potable situées en aval.

La preuve est close au procès de Robert Gillet

PRESSE CANADIENNE

La défense a présenté hier ses deux derniers témoins au procès de l'ex-animateur de radio Robert Gillet, accusé d'avoir obtenu les services sexuels de deux mineures, moyennant rétribution, et d'avoir agressé sexuellement l'une d'entre elles.

Les plaidoiries du procureur de la Couronne et de l'avocat de la défense seront entendues demain.

La défense a donc appelé deux derniers témoins à la barre, hier après-midi, des amis de l'accusé, l'avocat Jocelyn Morency et le relationniste Jean Brouillard. Les deux hommes ont rapporté que Robert Gillet était l'un des dix convives au souper d'anniversaire de M. Brouillard, le 29 novembre 2002, au domicile de ce dernier à l'île d'Orléans. Me Morency a indiqué qu'il était ensuite allé reconduire l'accusé chez lui, également à l'île d'Orléans, peu après minuit, et que son épouse et lui-même y étaient demeurés jusqu'à une heure du matin environ. Or, la première plaignante dans ce dossier soutient que c'est ce soir-là que l'accusé aurait payé pour ses services et l'aurait agressée sexuellement.

Plus tôt dans la journée, la Couronne avait conclu le contre-interrogatoire de Robert Gillet en mettant en évidence le fait que l'accusé n'avait pas dit toute la vérité aux policiers. Robert Gillet est le premier de neuf clients présumés du réseau de prostitution juvénile de Québec à subir son procès. Il a été arrêté en décembre 2002.

Concordia propose une «privatisation» partielle

L'université serait ainsi libre d'exiger les droits de scolarité qu'elle souhaiterait

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Après avoir difficilement équilibré sa situation financière, l'université Concordia prévient qu'elle sombrera de nouveau dans les déficits à répétition si de l'argent neuf n'atterrit pas dans les universités. Elle propose ainsi de *«privatiser»* des secteurs d'enseignement et des groupes de clientèle pour renflouer les coffres.

Lors de son passage hier devant la commission parlementaire sur les universités, Concordia a elle aussi martelé l'importance d'un réinvestissement rapide afin de permettre à l'établissement de maintenir son niveau de recrutement, qui a augmenté de 35 % au cours des cinq dernières années. *«En réaliser plus avec moins peut être considéré comme une vertu, mais il y a une limite où on atteint maintenant le point de désintégration»*, a expliqué hier le recteur Frederick H. Lowy. *«Notre période d'équilibre budgétaire est terminée et, je le répète, sans un investissement significatif, nous devrons recommencer le cycle des déficits annuels»*, une ère de laquelle Concordia a récemment émergé.

Pour résoudre le casse-tête financier auquel Québec doit faire face, Concordia suggère entre autres de dégeler les droits de scolarité selon un modèle britannique en vertu duquel l'étudiant rembourserait sa dette une fois diplômé, et uniquement à partir d'un certain revenu annuel.

Déréglementation

Mais Concordia va plus loin, avançant des *«possibilités de privatisation»* à autoriser dans certains secteurs d'enseignement, lesquelles entraîneraient une déréglementation complète des droits de scolarité par secteur et par cycle. Rappelons que la faculté de droit de l'université McGill a jonglé avec cette idée, sans que celle-ci ne se concrétise.

«Nous parlons ici non seulement des vases communicants entre les programmes universitaires liés aux besoins de l'industrie pour mieux desservir rationnellement cette dernière mais aussi de la possibilité de privatiser les étudiants internationaux de premier cycle et quelques programmes spécialisés», a ajouté le recteur Lowy lors de son allocution devant la commission de l'Éducation.

«Nous savons que ces étudiants sont prêts à payer un prix plus élevé», a-t-il affirmé plus tard après avoir précisé que les étudiants étrangers composent 10 % de la clientèle de Concordia.

L'université a soumis ces idées tout en précisant qu'un examen attentif de l'accessibilité des études devrait accompagner toute mesure menant à la hausse des droits de scolarité. L'Association des étudiants de Concordia, dont quelques représentants flanquant le recteur Lowy ont eu droit à quelques minutes d'audience, s'est d'ailleurs immédiatement inscrite en faux contre tout dégel des droits.

EN BREF

Un premier contingent en Haïti

(PC) — Quelque 170 soldats canadiens ont quitté la base des Forces armées canadiennes de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, hier, pour entreprendre une mission de 90 jours en Haïti. Le contingent de Gagetown doit former le fer de lance des troupes canadiennes dépêchées dans l'île antillaise pour participer à une force multinationale de maintien de la paix, après le départ précipité de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide, le 29 février.

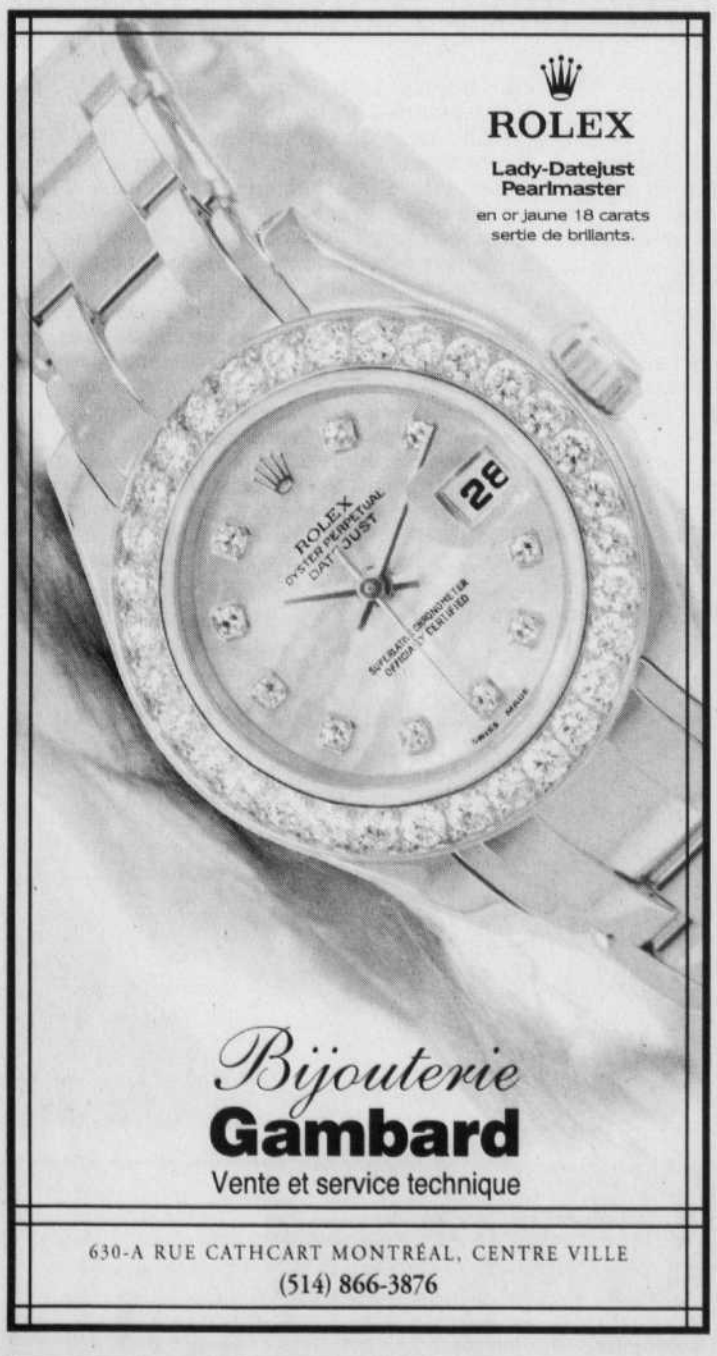

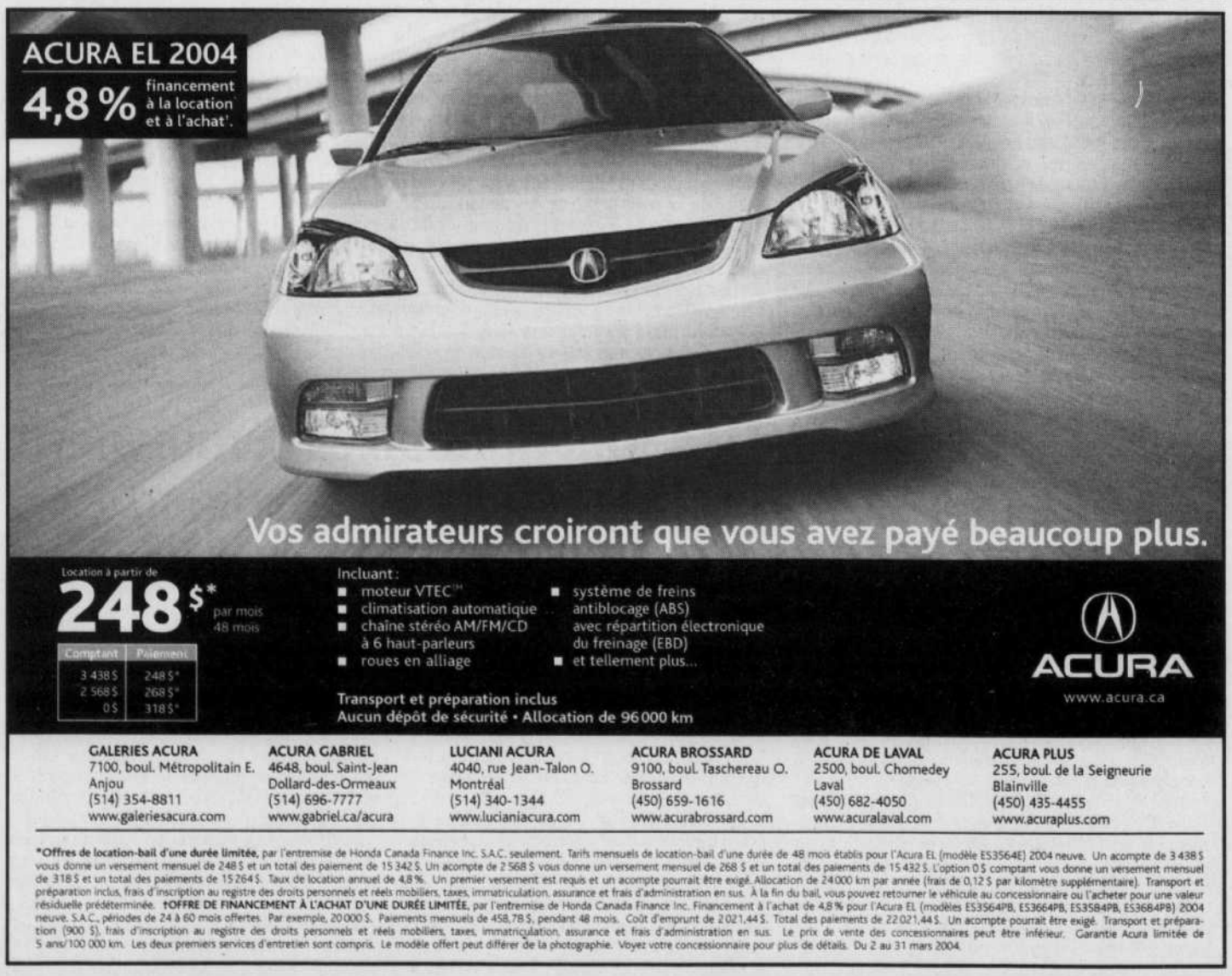

Monique Giroux vous invite au spectacle de
CHARLES AZNAVOUR
à Paris!

Écoutez *Les Refrains*...
de Monique Giroux au 95,1 FM
(en semaine de 13 h 30 à 15 h), répondez à la question posée en ondes chaque jour à **13 h 50** et courez la chance d'aller voir le concert de Charles Aznavour au Palais des Congrès de Paris, avion et hôtel inclus! Augmentez vos chances de gagner en participant tous les jours.

95,1 FM Première Chaîne Radio-Canada
AIR FRANCE
LE DEVOIR
EMI

Remplissez ce bulletin de participation et postez-le avant le 30 mars 2004 (cachet de la poste faisant foi) à:
Concours **Aznavour à Paris**
C.P. 9090, succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P3

Date à laquelle la question a été posée en ondes : _____
Réponse : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél. domicile : ( ) _____ Tél. travail : ( ) _____
Âge : _____ Courriel : _____

Concours réservé aux 18 ans et plus. Le prix consiste en un voyage à Paris du 22 au 26 avril 2004, comprenant deux billets d'avion Montréal-Paris aller-retour en cabine Tempo d'Air France, trois nuits d'hôtel en occupation double, deux billets pour le concert de Charles Aznavour du 24 avril et 250 $ d'argent de poche. Valeur totale: environ 4000 $. Dates du voyage non modifiables. Aucun équivalent en argent. Règlements complets à Radio-Canada et sur **www.radio-canada.ca/lesrefrains**

☐ Je ne souhaite pas recevoir de documentation de Radio-Canada.

LE DEVOIR

LE MONDE

Le nouveau gouvernement haïtien est investi

AGENCE FRANCE-PRESSE

Port-au-Prince — Le nouveau gouvernement d'union nationale haïtien a été investi hier, alors qu'une nouvelle étape vers la normalisation du pays se poursuit avec le déploiement de soldats de la force multinationale dans le nord du pays.

À l'occasion de la cérémonie d'investiture du nouveau gouvernement, le premier ministre Gérard Latortue a souligné qu'il fallait *«tourner définitivement le dos à la dictature»*. C'est un *«gouvernement non partisan à juger sur ses résultats»*, a-t-il dit en soulignant que *«c'est la première fois dans le pays que la formation d'un gouvernement a donné lieu à des consultations aussi démocratiques»*.

Le nouveau gouvernement, formé de 13 ministres, est largement composé de technocrates souvent proches de l'ex-opposition au président déchu Jean-Bertrand Aristide.

La France a rapidement réagi à cette nouvelle étape politique en Haïti. Le ministre français des Affaires étrangères, *«Dominique de Villepin, va venir avant la fin du mois»*, a ainsi déclaré hier M. Latortue après la cérémonie d'investiture. Il s'agirait de la première visite en Haïti d'un chef de la diplomatie française depuis l'indépendance en 1804 du pays, ancienne colonie française.

Sur le terrain, le gros des troupes de la force multinationale est avant tout concentré à Port-au-Prince et dans ses abords immédiats, là où la tension était la plus vive. Hier, le colonel américain Thomas Schoenbeck, l'un des responsables de la force multinationale, a indiqué que, depuis 36 heures, des soldats du contingent français se sont déployés à Cap-Haïtien, deuxième ville du pays, jusqu'à présent sous le contrôle des insurgés.

«Certains soldats sont en train de sécuriser l'aéroport et de commencer à patrouiller» dans l'agglomération, a-t-il souligné, en ajoutant que des renforts seront envoyés *«au cours de la semaine»*.

En outre, de source diplomatique à Port-au-Prince, on indiquait que les militaires français allaient se déployer aux Gonaïves (nord-ouest), quatrième ville d'Haïti, d'où est partie l'insurrection, le 4 février, qui a conduit à la chute du président Aristide.

Le retour à une certaine normalisation s'est poursuivi hier avec la remise d'une trentaine d'armes légères par des membres des «chimères» (partisans armés du président déchu), alors que l'inquiétude grandit dans la population avec la prolifération des armes à feu qui circulent dans le pays.

Pour sa part, M. Aristide, en Jamaïque depuis lundi, se fait pour l'instant particulièrement discret et n'a fait aucune déclaration publique depuis son retour de la République centrafricaine. Son arrivée sur l'île proche d'Haïti a été critiquée par les États-Unis, tandis que la Jamaïque avait indiqué mardi ne pas reconnaître le nouveau gouvernement haïtien. Port-au-Prince a répliqué en gelant ses relations avec Kingston. Enfin, l'asile proposé mardi par le président vénézuélien Hugo Chavez à M. Aristide n'a pas encore été rendu officiel, ont indiqué hier des sources officielles vénézuélienne qui ont requis l'anonymat.

Sécurité nationale

Cheney lance une attaque au vitriol contre Kerry

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le vice-président républicain Dick Cheney a lancé hier une attaque en règle contre le candidat démocrate John Kerry, le jugeant trop faible et inconstant sur les questions de sécurité nationale pour assumer la présidence des Etats-Unis.

De son côté, John Kerry dénonçait l'enlisement en Irak dans un discours prononcé à Washington, alors qu'un nouvel attentat meurtrier frappait Bagdad.

Les télévisions américaines ont interrompu la retransmission des propos de l'un et de l'autre pour montrer des images de l'attentat, dont le bilan provisoire fait état de 28 morts.

Quelques minutes plus tôt, le vice-président Dick Cheney entreprenait, devant un parterre de républicains applaudissant à tout rompre, de discréditer la candidature de l'opposant démocrate John Kerry en dressant un réquisitoire féroce de ses prétendues faiblesses et incohérences.

«Le sénateur du Massachusetts nous a donné de bonnes raisons de douter de son jugement et de l'attitude avec laquelle il aborde les questions vitales de la sécurité nationale», a affirmé M. Cheney.

Tressant des lauriers au président sortant George W. Bush, *«à l'aise avec les responsabilités, cohérent dans ses objectifs et résolu dans ses actes»*, il a tenté de démontrer que M. Kerry ne faisait pas le poids. Si John Kerry, qui a voté contre l'intervention en Irak en 1991, avait été président à l'époque de la première guerre du Golfe, non seulement *«Saddam Hussein serait toujours au pouvoir, mais il occuperait sans doute encore le Koweït»*, a notamment lancé le vice-président.

Il s'est aussi attaqué au patriotisme de l'ancien combattant du Vietnam en soulignant qu'il s'exprimait bien *«peu pour soutenir nos troupes actuellement en Irak»*. Et alors que M. Kerry promet un *«âge d'or de la diplomatie américaine»*, il montre *«ouvertement du mépris»* pour les membres de la coalition ayant soutenu les États-Unis dans ce pays, a accusé M. Cheney.

La qualifiant de *«coalition des forcés et des achetés»*, *«il parle comme si seuls ceux qui se sont ouvertement opposés aux objectifs américains pouvaient mériter son respect»*, a encore dénoncé le vice-président.

De son côté, et à peu près simultanément, John Kerry reprochait à l'administration Bush l'enlisement des troupes américaines dans le pays, ajoutant que Washington devait assumer ses responsabilités et ne pouvait désormais se permettre de quitter le pays trop tôt.

«Maintenant que nous sommes en Irak, [...] partir trop tôt laisserait derrière nous un État en échec qui deviendrait inévitablement un sanctuaire pour les terroristes», a-t-il dit, demandant au futur chef du gouvernement espagnol de reconsidérer sa décision de retirer ses troupes d'Irak.

«L'administration [Bush] *s'en tient obstinément à des politiques erronées qui tiennent nos alliés à l'écart»*, a accusé M. Kerry. *«Nous devons retrouver la communauté internationale.»*

Washington pense que son image se corrigera

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le gouvernement américain a réagi hier à un sondage international montrant la mauvaise image des États-Unis dans le monde en assurant que, sur le long terme, l'histoire donnerait raison à l'Amérique.

«Le "leadership" porte parfois à controverse, mais nous pensons que nous faisons ce qui est juste», a déclaré le porte-parole adjoint du département d'État, Adam Ereli. *«Je pense que le jugement de l'histoire sera favorable à ce que nous faisons. Et sur le long terme, la justesse et la légitimité de nos actions sera facilement visible»*, a-t-il ajouté.

Selon ce sondage de l'institut indépendant américain Pew rendu public mardi, l'image des États-Unis s'est détériorée dans plusieurs grands pays européens et l'animosité reste élevée dans le monde musulman.

En France et en Allemagne, les États-Unis jouissent d'une opinion favorable parmi seulement 37 % et 38 % de la population respectivement. La détérioration de l'image américaine est également prononcée en Grande-Bretagne, où la popularité des États-Unis est tombée à 58 % en mars 2004, contre 70 % en mai 2003. Dans les quatre pays musulmans où le Pew a conduit son enquête, la Turquie, le Pakistan, le Maroc et la Jordanie, les États-Unis continuent à inspirer une très grande animosité, mais moindre qu'il y a un an.

Nouvelle flambée de violence au Kosovo

Les affrontements compliquent le dialogue timidement relancé entre Belgrade et Pristina

AG4NCE FRANCE-PRESSE

Kosovska Mitrovica — Le Kosovo a été hier la proie d'une nouvelle flambée de violence entre Serbes et Albanais, dont le bilan était hier soir de dix morts et plus de 250 blessés dans les deux camps.

Cet accès de violence hypothèque l'avenir du dialogue entre Belgrade et Pristina, timidement relancé il y a quelques mois, plus de quatre ans après la fin du conflit armé serbo-albanais de 1998-99.

Les affrontements, qui ont éclaté à Kosovska Mitrovica (nord) et à Caglavica, près de Pristina, chef-lieu de la province, témoignent de l'extrême fragilité de la paix que maintiennent les forces de l'OTAN et de l'ONU depuis juin 1999.

Le feu a été allumé par le dernier d'une série d'incidents dont le récit, fait par un enfant albanais, n'a toujours pas reçu de confirmation officielle.

Selon cet enfant, dont les propos ont été rapportés à l'AFP par l'ONU, un groupe de Serbes aurait poussé trois enfants albanais, âgés de 9, 11 et 12 ans, dans la rivière Ibar, qui divise la ville de Kosovska Mitrovica. La partie sud est peuplée d'Albanais, le partie nord étant majoritairement serbe.

Le chef de la mission de l'ONU (MINUK), Harri Holkeri, s'est refusé *«à tirer des conclusions tant que l'enquête de la police est en cours»*.

Vers 11h hier, une marée d'Albanais a forcé les points de contrôle de la KFOR et pénétré dans la partie serbe de Mitrovica. Les affrontements ont éclaté, les pierres ont commencé à voler de part et d'autre, des coups de feu ont claqué. Soldats de l'OTAN et policiers de l'ONU ont fait usage de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc.

Deux Serbes et huit Albanais ont été tués, et les Albanais comptaient environ 200 blessés et les Serbes une soixantaine, selon des sources médicales serbes et albanaises sur place ainsi que des sources de l'ONU.

Onze soldats français de la KFOR ont également été blessés, dont trois grièvement, lors de ces heurts, selon un porte-parole de la force, Athanasios Zormbas.

HAZIR REKA REUTERS

Ce blessé serbe a été transporté hier à l'hôpital de Mitrovica

En fin d'après-midi, la MINUK a annoncé l'instauration d'un couvre-feu à Kosovska Mitrovica à partir de 19h.

Il aura fallu plusieurs heures aux forces internationales pour s'interposer et reprendre le contrôle du pont qui relie les deux parties de la ville divisée.

Appel à l'ONU

Le premier ministre du Kosovo, l'Albanais Bajram Rexhepi, en visite aux blessés albanais à Mitrovica, a demandé à l'ONU de *«tenir le contrôle de la situation et de s'occuper des causes des troubles»*.

D'autres affrontements ont éclaté quasi simultanément dans plusieurs localités du Kosovo hier.

À Caglavica, près de Pristina, où les Serbes bloquaient depuis mardi la route conduisant à Pristina et à la Macédoine pour protester contre un incident au cours duquel un Serbe de 19 ans a été blessé par balles, plusieurs milliers d'Albanais ont forcé les points de contrôle de la KFOR et de l'ONU pour affronter les Serbes.

Les forces internationales ont utilisé des gaz lacrymogènes. Des tirs ont été entendus, des hélicoptères de la KFOR ont survolé le village, mais, selon un photographe de l'AFP sur place, la situation a échappé au contrôle de la KFOR et de l'ONU.

Il y a des blessés, selon lui. Deux maisons serbes ont été incendiées tandis que des femmes et des enfants serbes ont commencé à quitter le village.

Hier soir, *«environ 3000 personnes»* étaient en marche vers Caglavica pour rejoindre les Albanais qui s'y trouvent déjà, a déclaré à l'AFP Derek Chappell, un porte-parole de l'ONU.

Des incidents violents ont eu lieu à Kosovo Polje, un faubourg de Pristina, dans le village de Belo Polje, près de Pec, dans l'ouest du Kosovo, à Pec, Prizren (sud), Urosevac (sud-est) et Gnjilane.

L'utilisation d'une *«force létale»* est envisagée par la MINUK si la situation dans la province n'est pas placée sous contrôle, a déclaré à l'AFP un responsable de l'ONU sous le couvert de l'anonymat.

Le premier ministre serbe Vojislav Kostunica, qui a convoqué une réunion d'urgence de son cabinet, a assuré que Belgrade fera *«tout pour arrêter les violences et la terreur»* envers les Serbes du Kosovo.

Auparavant, lors d'un entretien téléphonique avec M. Holkeri, M. Kostunica a exigé *«des activités efficaces des forces internationales de sécurité afin de faire cesser d'urgence les violences contre la population serbe à Caglavica, Kosovska Mitrovica et dans d'autres localités»*, selon un communiqué du gouvernement.

Le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, a appelé à un arrêt immédiat des affrontements, estimant que seuls les *«extrémistes»* avaient à gagner à l'actuelle flambée de violences.

Sécurité renforcée dans plusieurs pays d'Asie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Les nations d'Asie alliées des États-Unis dans la guerre en Irak ont renforcé hier leurs mesures de sécurité par crainte d'une répétition sur leur sol des attentats qui ont fait 201 morts la semaine dernière à Madrid.

L'Australie, le Japon et la Corée du Sud qui, comme l'Espagne, ont des soldats stationnés en Irak aux côtés des Américains, ont préféré annoncer un renforcement de la lutte contre le terrorisme plutôt que d'imiter la promesse du nouveau gouvernement espagnol, issu des élections de dimanche, de se désengager militairement du Golfe.

L'Australie, dont 2000 soldats sont dans le Golfe, entamera par ailleurs la semaine prochaine ses plus importants exercices de lutte antiterroriste visant à tester de nouvelles défenses contre des attentats chimiques ou bactériologiques.

La Corée du Sud, autre fidèle alliée des États-Unis en Asie, a été placée en état d'alerte maximum par son président par intérim, Goh Kun. Ce pays a déjà déployé quelque 400 ingénieurs militaires et employés médicaux en Irak et compte dépêcher 3000 militaires le mois prochain afin d'aider à l'effort humanitaire et à la reconstruction dans la région de Kirkouk.

Le Japon, dont le premier ministre Junichiro Koizumi avait promis mardi de maintenir ses soldats en Irak, a annoncé que les forces de police allaient plus que doubler dans les principales gares de Tokyo.

Un communiqué attribué à al-Qaïda a menacé *«les valets de l'Amérique»* d'attentats similaires à ceux de Madrid, citant le Japon, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Arabie Saoudite, l'Australie et le Pakistan, rapporte le quotidien *Al-Qods al-Arabi* dans son édition à paraître aujourd'hui.

Conférence publique
La protection du patrimoine mondial, une responsabilité commune

Francesco Bandarin
Directeur
Centre du patrimoine mondial
Unesco

Le lundi 22 mars 2004
à 19 h 30
Salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400)
Université du Québec à Montréal
Pavillon Judith-Jasmin
405, rue Sainte-Catherine Est
Métro Berri-UQAM
Entrée libre

Renseignements
Service des communications
UQAM
(514) 987-3111

Dans le cadre de l'année internationale de l'eau douce, monsieur Bandarin abordera différents thèmes :

- Protection du patrimoine en péril
- Conservation du patrimoine culturel et naturel
- Solution aux risques liés aux catastrophes
- Études de cas sur l'eau (Venise, La Loire, Lac Baïkal, l'Arctique)

Cet événement est organisé par la Ville de Montréal et le Service de formation continue de l'UQAM, en collaboration avec l'Institut culturel italien.

Montréal

UQÀM
Prenez position

ÉDITORIAL

Le « désormais » de Paul Martin

Aiguillonné par des sondages désastreux pour son parti, le premier ministre Paul Martin promet une petite révolution au sein de l'appareil gouvernemental fédéral. Même si son action est inspirée avant tout par le désir de conserver le pouvoir, il faut reconnaître que la démocratie y gagnera.

La lecture qu'a faite Paul Martin de l'état d'esprit de l'électorat canadien au lendemain de la publication du rapport de la vérificatrice générale sur le scandale des commandites est on ne peut plus juste. Comme le veut le dicton, trop fort casse. Le gouvernement Chrétien était allé trop loin dans le copinage et le gaspillage de fonds publics. Paul Martin devait donc, à titre de nouveau premier ministre, se distancer du régime précédent par une rupture qui soit aussi radicale que celle réussie par Paul Sauvé avec son célèbre *«désormais»* au moment de succéder au premier ministre Maurice Duplessis.

Plus on approche des prochaines élections, plus M. Martin insiste sur cette démarcation. Plus il dénonce à mots à peine couverts le régime Chrétien. Plus il promet des changements qui, additionnés les uns aux autres, feront que *«la bureaucratie, le processus politique, Ottawa au complet ne seront plus jamais comme avant»*. Une véritable révolution, pourrait-on croire à écouter le discours qu'il a prononcé hier à Québec. Emphase électorale mise de côté, on doit convenir qu'il y a des choses intéressantes dans les engagements qu'il prend. Des choses qui s'imposaient et que, sans le contexte créé par le scandale des commandites, personne n'aurait pu réaliser en raison des résistances qui se seraient manifestées de toute part, tant dans le Parti libéral que dans l'appareil gouvernemental.

Bernard Descôteaux

À la source du copinage et du gaspillage dénoncés ces dernières années, se trouve pour une large part le trop grand pouvoir de l'exécutif, tout particulièrement la puissance quasi impériale du bureau du premier ministre. Il n'y a guère de nominations et de décisions à Ottawa qui puissent se faire sans son aval. Il n'y a guère de contrôles qui puissent véritablement tempérer son pouvoir. C'est là qu'il faut agir, ce que M. Martin semble avoir compris puisque les mesures qu'il propose permettront au Parlement de jouer son rôle de contrepoids au pouvoir exécutif. À cet égard, on aimerait qu'à Québec, le premier ministre Charest le comprenne aussi car le déséquilibre des pouvoirs y est aussi grand.

Les choses changeront-elles aussi radicalement que le premier ministre le prétend? Celui-ci est le premier à reconnaître que ce qu'il propose est un changement majeur de la culture politique et que les résistances qui ne s'expriment pas aujourd'hui pourront se faire entendre demain ou après-demain.

Les réformes Martin seront de la musique aux oreilles des députés de l'opposition, qui auront de meilleurs instruments pour jouer leur rôle. Mais pour que les choses changent véritablement, il faudra que la majorité ministérielle adopte de nouvelles attitudes. Ainsi, il faut se demander si les députés libéraux oseront s'opposer à l'autorité de leur premier ministre en votant contre les projets du gouvernement. Oseront-ils s'exprimer contre le choix de celui-ci lorsqu'ils examineront en comité parlementaire les nominations de présidents de société d'État et de hauts fonctionnaires? Oseront-ils se lever en Chambre pour dénoncer le gaspillage qui ne manquera pas de resurgir ici ou là un jour? Tout dépendra de leur capacité à manifester leur indépendance face à un chef dont ils savent par ailleurs trop bien qu'il est le seul qui puisse leur ouvrir la porte du conseil des ministres.

Paul Martin jure de sa sincérité et de sa détermination à changer les choses. On aimerait le croire. Sans être cynique, il faut rappeler que Jean Chrétien promettait en 1993 de nous donner le gouvernement le plus intègre que le Canada aurait jamais eu.

Inquiétant!

Si l'invitation à subir des tests de dépistage du VIH et de l'hépatite, lancée lundi à quelque 1200 patients d'une acupunctrice montréalaise, a pu rassurer le public quant au sérieux de cet ordre professionnel, les choses se sont compliquées depuis qu'on a appris qu'une autre acupunctrice ayant pratiqué jusqu'en 1996 dans la région de Québec faisait l'objet d'un recours collectif de la part de 327 patients traités en Ontario entre 2000 et 2002.

Lors du point de presse donné lundi par les autorités de la santé publique, le président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, Raymond Bourret, s'est fait fort de préciser que l'acupunctrice montréalaise à l'origine de l'opération de dépistage annoncée ce jour-là n'était pas membre de son ordre professionnel et que sa pratique ne pouvait donc pas faire l'objet d'une vérification. Du même souffle, il invitait ceux qui n'étaient pas en règle à cesser de pratiquer.

Un message rassurant: le public peut avoir confiance, l'Ordre veille au grain!

Or voilà qu'un autre cas révélé par *Le Devoir*, celui d'une membre en règle de l'Association des acupuncteurs, qui a précédé la naissance d'un ordre professionnel, soulève des questions dont on se surprend qu'elles n'aient jamais retenu l'attention des autorités. Selon le recours collectif déposé devant un tribunal ontarien, plusieurs patients de l'acupunctrice Sandra Testaguzza auraient développé une maladie de la peau après avoir été traités avec des aiguilles souillées. Après une enquête qui a conduit à la fermeture de la clinique en 2002, les autorités ontariennes ont invité les patients à subir des tests de dépistage.

Jean-Robert Sansfaçon

Ces incidents se sont produits en Ontario, mais qu'est-ce qui permet de dire que la pratique de cette personne était plus rigoureuse pendant les 13 années passées au Québec? À cette question, le président de l'Ordre a répondu au *Devoir* que l'absence d'un ordre professionnel en Ontario expliquait peut-être la négligence de cette femme après son départ du Québec.

Voilà une bien mauvaise réponse. D'abord parce qu'il n'existait pas non plus d'ordre professionnel au Québec avant 1996; ensuite parce qu'il apparaît peu plausible que cette femme ait eu une pratique plus prudente avant son départ pour l'Ontario.

Les experts avancent que le risque de contracter des maladies aussi graves que le VIH ou l'hépatite lors de traitements d'acupuncture est minime. Soit, mais aussi faible soit-il, il existe! Pour cette raison, les autorités publiques du Québec doivent accélérer l'étude du cas de cette acupunctrice afin de déterminer si des gens auraient pu être infectés à leur insu avant 1996.

Quant à l'Ordre des acupuncteurs, il doit saisir cette occasion non seulement afin de menacer de sanctions ceux qui n'ont pas payé leur cotisation mais surtout pour prendre au sérieux sa responsabilité première: protéger le public.

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LETTRES

Un parti dès l'automne?

Ça vient vite, l'automne, beaucoup trop vite pour qui veut réaliser une unité des forces de gauche au Québec! J'aimerais donc préciser que les informations contenues dans l'article de Robert Dutrisac (*Le Devoir*, 16 mars 2004) sont exactes mais que l'échéancier proposé par le titre ne l'est pas.

Je veux aussi indiquer qu'Option citoyenne considère avec sympathie les efforts de l'Union des forces progressistes pour unir une partie de la gauche et voudra, le temps venu, entamer des discussions sérieuses pour une unification éventuelle de toutes les forces de gauche. Des discussions auront lieu aussi, nous l'espérons, avec le Parti vert.

Finalement, nous lancerons véritablement notre projet politique et notre plaquette en mai, et c'est à ce moment que nous répondrons à toutes les questions, très légitimes, sur nos orientations et notre calendrier d'action. Et aussi sur notre capacité à organiser des soupers spaghetti!

Françoise David
Montréal, le 17 mars 2004

Curiosité!

Une commission Bélanger-Campeau en Alberta en 2004! Devant les politiques centralisatrices et inefficaces (*i.e.* les scandaleuses commandites) du gouvernement fédéral géré par l'équipe libérale de Jean Chrétien et de Paul Martin, alors ministre des Finances, le gouvernement de l'Alberta a réagi en créant une commission pour revoir sa position.

Cette commission porte le nom de Strengthening Alberta's Role In Confederation. Elle est semblable à la fameuse commission Bélanger-Campeau, mise sur pied par Robert Bourassa dans les années 70 dans le but de redéfinir le partage des responsabilités entre le Québec et le fédéral.

La commission albertaine veut consulter ses citoyens, par exemple, sur le financement des soins de santé, sur la présence de la GRC comme corps policier provincial, sur la création d'un régime de retraite pour les travailleurs (comme la Régie des rentes du Québec) géré par l'Alberta et non par Ottawa, sur la pertinence que le gouvernement albertain perçoive lui-même son impôt provincial, etc. La commission doit remettre son rapport en juin 2004.

La démarche albertaine démontre que la position antérieure du Québec visant à assumer certains rôles clés était justifiée. Si les Albertains arrivent à la même conclusion, cela devrait donner un sérieux coup de pouce à tous ceux qui remettent sérieusement en question les décisions de Jean Charest de diminuer le rôle de l'État québécois.

André Kahlé
Longueuil, le 12 mars 2004

À propos des funérailles nationales de Gaston Miron

La présente note se veut un rectificatif.

Dans son livre de souvenirs, *Voyage en Mironie – Une vie littéraire avec Gaston Miron* (Fides, 2004), Jean Royer affirme dans la chronologie qui clôt le livre qu'*«avec l'accord de la famille, il a demandé au premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, et obtenu, avec le soutien des milieux culturels et politiques, des funérailles d'État pour le poète Gaston Miron»*. Des précisions s'imposent.

Premièrement, nous n'avions jamais songé, Emmanuelle Miron et moi, à la possibilité de funérailles nationales. Après la mort de Gaston, nous avons d'ailleurs entamé — Pierre Vadeboncœur qui nous accompagnait peut en témoigner — des démarches pour des funérailles privées à Sainte-Agathe-des-Monts, telles que Gaston Miron en avait exprimé le souhait dans son testament. Nous n'avons donc jamais confié à qui que ce soit le mandat de demander en notre nom au premier ministre du Québec des funérailles nationales.

Pour rendre justice aux faits, il est nécessaire de préciser que dans les heures et les jours qui ont suivi la mort de Gaston Miron, plusieurs personnes, dont au premier chef Pierre Graveline, directeur du groupe Ville-Marie Littérature, sont intervenues auprès de certains ministres et personnalités influentes pour inviter le premier ministre à réfléchir à la possibilité de funérailles nationales. Nous en avons été informées et, dans l'attente de la décision de M. Bouchard, les funérailles privées prévues pour le milieu de la semaine ont été reportées puis remises et tenues, cette fois sous la responsabilité de l'État, le samedi 21 décembre 1996. L'événement est trop important, dans nos mémoires et dans l'histoire du Québec, pour qu'on laisse croire qu'un seul individu ait pu engager l'État à offrir des funérailles nationales à l'un de ses citoyens, Gaston Miron lui-même, qui n'a jamais cherché les honneurs, voulu se distinguer, paraître au-dessus ou à l'écart de la condition des siens, en aurait été profondément choqué.

Je persiste à croire que les funérailles nationales qui ont été offertes à Gaston Miron l'ont été par le fait d'une large volonté, grâce aux efforts conjugués de plusieurs personnes représentatives de divers milieux, de diverses allégeances politiques. Sinon, le geste n'aurait eu aucun sens. Et l'État, bien peu de légitimité.

Marie-Andrée Beaudet
Québec, le 17 mars 2004

Constitution et impôts

Pourquoi ne rapatrierions-nous pas les impôts au Québec? Le Québec devrait alors payer le gouvernement fédéral pour les services dont il bénéficie. Entretenir et gérer l'autoroute Transcanadienne relève-t-il par exemple de la responsabilité fédérale? Le Québec devrait alors rétribuer Ottawa pour ces services mais aussi négocier avec lui la valeur véritable de ces services.

Ottawa récolterait toujours de nos impôts [...] mais par l'entremise du Québec, qui tiendrait les cordons de la bourse. Le gouvernement fédéral toucherait de bon droit une part raisonnable de nos taxes et de nos impôts, et une forte majorité de Québécois lui reconnaîtrait ce droit au lendemain d'un éventuel rapatriement des impôts.

C'en serait fini des services dédoublés et de cette concurrence malsaine entre Québec et Ottawa, qui cesserait d'offrir aux Québécois des services ou des programmes non désirés ou redondants car Québec refuserait alors tout bonnement d'acquitter la note.

Enfin, puisque, dans ce cadre, les compétences fédérales et provinciales seraient respectées, il ne serait même pas nécessaire de modifier la Constitution. Le Québec resterait une province (quoique entièrement responsable de l'argent de ses contribuables) et tout citoyen québécois resterait citoyen canadien; le lien fédéral serait maintenu.

Me passera-t-on cette hypothèse naïve? Je crois que le rapatriement des impôts par le Québec l'inciterait peut-être à signer enfin la Constitution canadienne telle qu'elle est. Se pourrait-il aussi que le rapatriement de la Constitution par Pierre Elliott Trudeau en 1982 nous impose, quelque 20 années plus tard, de rapatrier nos impôts?

Louis-Philippe Messier
Le 14 mars 2004

LIBRE OPINION

La terreur a commencé bien avant le 11 septembre

OSCAR FORTIN
Québec

Ce qui vient de se passer en Espagne n'est pas un fait isolé qui se retrouvera vite aux oubliettes de la mémoire collective. Les Espagnols viennent de donner un signal déterminant en ce qui concerne la démocratie et l'avenir des politiques internationales des gouvernements dans leur lutte contre le terrorisme.

Si le mensonge des dirigeants politiques sur l'identité des auteurs de l'attentat a joué un rôle important dans le résultat des élections, il ne faudrait pas oublier que ces mêmes dirigeants avaient également ignoré la volonté de la grande majorité de leurs commettants en s'engageant dans une guerre en Irak, non autorisée par les Nations unies, sous des prétextes qui, depuis lors, se sont avérés être de grossiers mensonges.

L'ère de terreur dont parlent certains n'a pas débuté le 11 septembre 2001 mais bien il y a des décennies, pour ne pas dire depuis plus d'un siècle. Il faudrait le demander aux populations indiennes, victimes de massacres en Amérique centrale, aux citoyens victimes d'enlèvements, puis torturés et jetés à la mer en Amérique latine, ainsi qu'aux populations soumises à la discrimination et à l'isolement un peu partout dans le monde. Il ne faudrait pas oublier qu'avant le 11 septembre 2001, il y a eu le 11 septembre 1973 [le renversement violent d'Allende], dont les dessous de ce qui s'est passé ce jour-là nous sont révélés aujourd'hui.

Beaucoup d'actes criminels ont été commis avec cette cruauté que nous dénonçons aujourd'hui. Que se passe-t-il en Irak, en Palestine et maintenant en Haïti? Il est curieux que nous n'ayons pas eu droit à un éditorial disant que la communauté internationale envoyait un bien mauvais message aux démocraties du monde en donnant raison aux mercenaires, contrebandiers et assassins notoires qui visaient le renversement du gouvernement démocratique d'Aristide.

Si ce discours se termine, en général, en faisant appel à une solide remobilisation internationale contre le terrorisme, il oublie d'ouvrir le concept du terrorisme à toutes les formes de violence qui ne font qu'engendrer violence et victimes. On évalue actuellement à près de 14 000 le nombre de morts que la guerre en Irak a provoqués à ce jour et je ne sais à combien d'autres en Afghanistan.

Les personnes qui portent les valeurs d'humanisme et de civilité doivent les assumer jusqu'au dernier des humains. Il n'y a pas de place pour de la discrimination entre les personnes, pas plus qu'il y a une manière civilisée et une manière barbare de tuer. Comme le disait un général américain au début de l'invasion de l'Irak: *«Il n'y a pas de manière humaine de tuer.»*

La lutte contre le terrorisme ne donnera de résultats durables qu'en s'attaquant à ses causes. Où sont les analyses qui apportent un éclairage qui va au delà des formules toutes faites, du genre: «Nous sommes les bons et ils sont les mauvais», ou encore: «Nous sommes les civilisés et ils sont les barbares»? Ce ne sera que sur la base d'une meilleure compréhension des causes véritables du terrorisme qu'une mobilisation internationale des pays et des peuples pourra se concrétiser et donner des résultats autrement plus humanistes et civilisés que ceux que nous obtenons présentement avec l'approche guerrière que nous connaissons.

IDÉES

Le premier ministre Martin annonce une série de réformes

«Le gouvernement ne sera plus jamais pareil»

Paul Martin réitère sa volonté de changer la culture politique à Ottawa

PAUL MARTIN

Extraits du discours prononcé hier à Québec par le premier ministre du Canada

Je me rappelle très bien lorsque j'ai pris connaissance du rapport de la vérificatrice. Ce que j'ai lu m'a profondément troublé. Mais je me rappelle avoir pensé à ce moment-là: «C'est inacceptable. La seule solution, c'est de faire de tout cela le premier test de notre engagement à changer la façon de faire à Ottawa.»

On avait deux options. Nous aurions pu balayer tout ça sous le tapis et faire comme si de rien n'était. C'est une approche politique que les gens connaissent trop bien. L'autre option était plus difficile. C'était de prendre le taureau par les cornes, admettre qu'il y avait un problème et y faire face.

Nous avons choisi la voie la plus difficile. Cela voulait dire poser des gestes d'une façon rapide et déterminée, mettre en place les mécanismes d'enquête requis, mettre en place des mesures de contrôles financiers robustes pour éviter ce genre d'abus.

Le changement de culture dans toute organisation, et encore moins au gouvernement, n'est jamais facile. Mais il n'y avait qu'une réponse à donner au rapport de la vérificatrice générale: ne pas essayer de se dérober, y faire face directement. Remuer ciel et terre pour découvrir le fin fond de l'affaire et, ensuite, prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que cela ne se reproduise jamais. Nous l'avons fait. Et nous continuerons à le faire. [...]

Les Canadiens sont déjà au courant que nous avons posé des gestes radicaux suivant le rapport de la vérificatrice: une commission parlementaire a commencé à siéger presque immédiatement; nous avons mis sur pied une commission d'enquête indépendante et celle-ci commencera ses travaux très bientôt à Montréal; un conseiller juridique est déjà à l'œuvre pour recouvrer les sommes d'argent détournées.

Dans les cas où les conclusions de la vérificatrice étaient particulièrement claires, des dirigeants de sociétés d'État ont été suspendus, d'autres ont été congédiés. [...]

Hier, le gouvernement a modifié la façon dont les nominations étaient faites pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Dorénavant, ces nominations seront faites sur la base de recommandations d'experts et hors de toute influence politique.

Le président du Conseil du trésor a annoncé que, prenant effet immédiatement, le gouvernement réformera le processus de nominations des dirigeants des sociétés d'État. Dorénavant, il sera impératif de trouver la personne la mieux qualifiée pour diriger ces importantes corporations. Le seul critère de sélection sera la compétence et non pas le fait que vous étiez un ami du gouvernement.

Dans le même esprit de réforme progressiste, nous voulons donner aux parlementaires le droit de revoir la grande majorité des nominations aux postes seniors du gouvernement, incluant ceux à la Cour suprême du Canada. Par le passé, le processus par lequel le premier ministre nommait ces juges se passait derrière des portes closes. [...]

Dans le même esprit, le ministre des Travaux publics a annoncé cette semaine un moratoire jusqu'au 1er juin sur toutes les nouvelles activités de publicité du gouvernement. Il a agi de la sorte afin de donner au gouvernement le temps qu'il faut pour mettre en place un processus d'appel d'offres plus rigoureux et pour réorganiser globalement ses démarches en matière de publicité. Nous avons décidé aussi de réduire de 15 % le budget consacré à l'achat d'espace dans les médias.

Nous avons un agenda ambitieux. Et la seule façon de le réaliser, c'est en restaurant la confiance du public.

Par ailleurs, le président du Conseil du trésor a aussi confirmé notre intention d'agir rapidement afin d'étendre la Loi sur l'accès à l'information à la plupart des sociétés d'État. Ceci illustre encore une fois notre engagement envers l'ouverture et la transparence.

À venir

Mises ensemble, ces initiatives doivent être considérées comme le rejet catégorique d'un système qui ne cadre pas avec un pays ouvert et moderne comme le Canada. Mises ensemble, ces initiatives vous donnent une bonne idée des changements majeurs que nous mettons en place dans la façon dont les affaires se feront à Ottawa. Et tout ça, cette semaine seulement. Et nous ne sommes que mercredi!

Laissez-moi maintenant vous parler de la semaine prochaine! J'annonce aujourd'hui que le lundi 22 mars, nous allons déposer à la Chambre des communes un projet de loi pour la protection des dénonciateurs qui rapportent des abus au gouvernement, tant au niveau des ministères qu'au niveau des sociétés d'État.

Et parce que cette législation n'entrera en vigueur qu'une fois le débat au Parlement terminé, nous avons déjà mis en place les mesures nécessaires pour protéger quiconque donne des renseignements sur les méfaits reliés au programme des commandites.

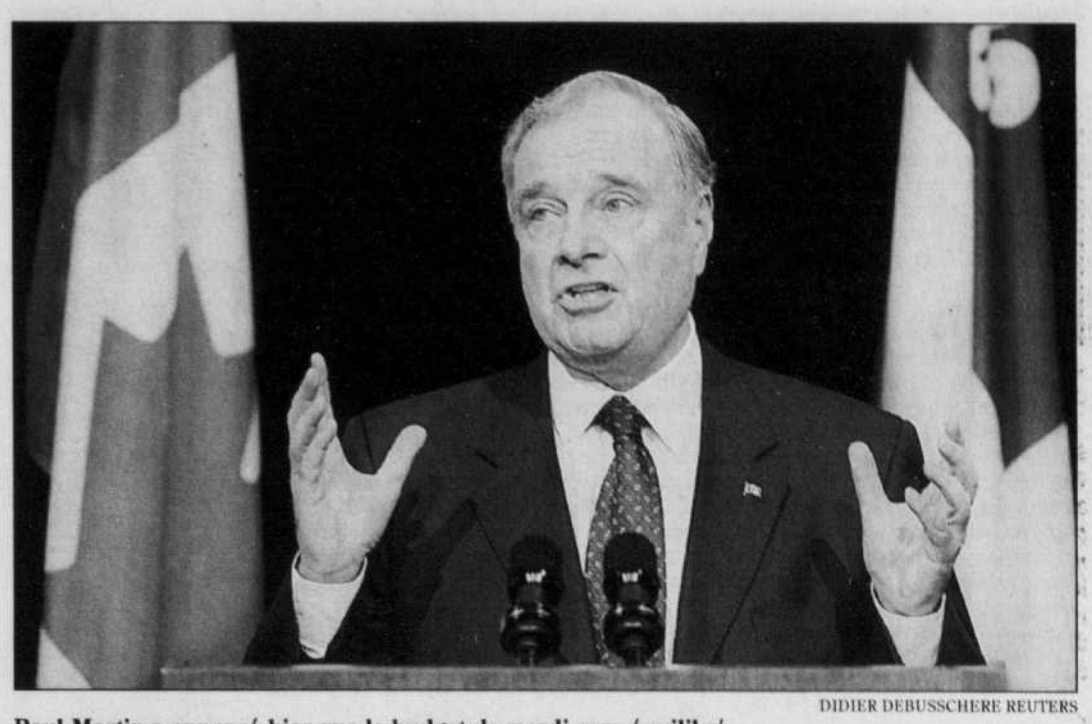

DIDIER DEBUSSCHERE REUTERS

Paul Martin a annoncé hier que le budget de mardi sera équilibré.

Notre but est de renforcer l'intégrité du gouvernement. Pour atteindre cet objectif, nous devons créer un environnement où une personne peut divulguer des actes fautifs sans craindre que des représailles soient prises contre elle. C'est justement ce que nous faisons. [...]

Mardi prochain, dans le premier budget de notre nouveau gouvernement, les Canadiens nous verront renouveler les valeurs associées à une gestion financière prudente et consciencieuse. Le ministre des Finances va non seulement garder le budget équilibré — une réalisation encore inégalée par aucune autre nation du G8 —, il va présenter une série de réformes supplémentaires ayant trait au fonctionnement du gouvernement.

Ces réformes assureront un contrôle plus soigneux des dépenses publiques ainsi qu'une surveillance plus étroite pour contrer les abus et le gaspillage. Cela donnera suite à l'examen approfondi des dépenses qui est en cours, une vérification détaillée de chaque dépense, qui a commencé dès notre assermentation. [...] Nous avons un agenda ambitieux. Et la seule façon de le réaliser, c'est en restaurant la confiance du public dans le gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous prônons la tolérance zéro face au gaspillage des fonds publics. [...]

Soyons clairs, cette culture de changement que nous amenons à Ottawa, ce n'est pas du changement pour épater la galerie. C'est du vrai changement pour le bien du Canada et surtout pour le bien-être de chaque Canadien. Nous sommes à une époque où la rhétorique et de vagues promesses de réforme ne répondent plus aux attentes des citoyens.

D'autre part, je sais que des changements culturels de cette amplitude ne sont jamais faciles à implanter. Mais je vous assure que nous ne céderons pas et nous n'hésiterons pas. Nous convaincrons les sceptiques, par nos actions et nos comportements, que les anciennes façons de faire et les anciennes façons de penser ne sont plus de mise.

L'essentiel à Ottawa ne sera plus de savoir qui vous connaissez. Nous allons jeter aux oubliettes de l'histoire la politique et la pratique du copinage. La culture à Ottawa n'en sera plus une d'ayant droit. Nous allons jeter aux oubliettes de l'histoire la politique et la pratique favorisant le gaspillage et la mauvaise gestion. [...]

Je suis sûr que nous sommes à un point tournant. Le gouvernement ne sera plus jamais pareil. [...]

Winnipeg accueillera un monument unique

Le confort du bien et du mal

Le musée dédié aux droits de l'homme devra favoriser une prise de conscience profonde et non simplement reposer sur l'opposition entre la lumière et les ténèbres

AMOS FRIEDLAND

Chercheur postdoctoral à Montréal et titulaire d'un doctorat de la New School de New York en recherche sociale (thèse sur le pardon et la géopolitique)

CHRISTINA CONTANDRIOPOULOS

Étudiante au doctorat en histoire et théorie de l'architecture à l'université McGill

Un comité de sélection choisit aujourd'hui même, parmi les plus grands noms de l'architecture, huit semi-finalistes qui participeront à un concours international pour la construction du Musée canadien des droits de la personne, à Winnipeg. Les noms des finalistes seront annoncés le 1er juillet 2004. Le musée deviendra le plus grand monument au Canada et dans le monde dédié aux droits de la personne. Il sera construit à l'échelle du Musée de Yad Vashem, consacré à l'histoire de l'Holocauste, ou à celle du Musée de l'Holocauste à Washington, D.C.

Cependant, plutôt que de commémorer un événement précis, le musée canadien sera consacré aux droits de la personne et accordera une importance particulière au rôle du Canada dans ce domaine. Le coût total du musée est évalué à 270 millions de dollars. Il sera financé à 70 % par des fonds publics et à 30 % par des fonds privés, garantis et sollicités par la fondation Asper. De 30 à 60 donateurs choisis par cette fondation donneront un million de dollars ou plus. Ils feront alors partie des amis du musée et pourront participer aux futures prises de décision de l'institution. L'influence de chaque individu sera proportionnelle à sa contribution financière.

Le programme soumis aux architectes participants propose différentes «zones»: une dédiée à l'Holocauste, une autre aux atteintes aux droits de la personne dans le monde et aux réactions suscitées, une aux violations au Canada et une dernière aux actions positives du Canada. [...] Le long du parcours, le visiteur pourrait aussi voir le «Hall de la gloire» et le «Corridor de la honte» (Hall Of Fame – Walk Of Shame), où figureraient les plus grands héros et les pires violateurs des droits de la personne.

Le musée tourne autour d'un concept qui oppose deux thèmes majeurs: la lumière et les ténèbres. Il aura aussi une vocation pédagogique puisqu'il y aura des programmes de formation destinés aux adolescents, aux officiers de police et aux membres des Forces armées canadiennes.

Opposition manichéenne

On peut se demander si un musée des droits de la personne qui mérite de porter ce nom et doit inspirer une véritable réflexion peut reposer sur une opposition manichéenne entre la lumière et les ténèbres. Est-il acceptable de réduire la problématique des droits de la personne à une simple opposition entre les «forces du bien» et les «forces du mal»? N'est-il pas dangereux d'illustrer les problèmes complexes liés aux droits de la personne en les extirpant de leur contexte historique? Une telle approche risque de favoriser la construction d'un monument stagnant: un symbole aplani qui montre l'endroit où notre pensée s'arrête pour faire place à la complaisance et à l'autojustification.

Ce musée devrait être un lieu qui provoque une prise de conscience profonde et la réflexion. Il pourrait s'inspirer, par exemple, de l'esprit de la commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud. Cette commission cherche à restaurer le sens du bien et du mal afin de faire progresser le processus de réconciliation plutôt que de viser la commémoration statique d'événements du passé.

Le Musée doit s'engager à explorer toutes les complexités de l'histoire des droits de la personne

Bien sûr, le musée doit rappeler les violations passées, mais les droits de la personne constituent un projet toujours inachevé. Il doit continuellement se redéfinir pour pouvoir faire face aux nouvelles situations et aux nouvelles violations. Le bâtiment lui-même devrait donner forme à l'immense complexité inhérente à l'idée des droits de la personne. Plutôt que de rassurer au moyen d'une rhétorique banale qui oppose le bien et le mal, il devrait nous préparer à penser.

Prenons Winston Churchill, par exemple, grand défenseur des droits de l'homme et de la liberté mais qui a tout de même maintenu des limites strictes, tout au long de la Deuxième Guerre mondiale, à l'immigration des juifs en Palestine et en Angleterre. Il a refusé une offre qui lui aurait permis de sauver un million de juifs parce qu'il n'avait *«nulle part où les mettre»* alors qu'on commençait déjà à connaître l'ampleur des modalités de la Solution finale. De même, de nombreux juifs auraient pu échapper à l'extermination si certains pays, y compris le Canada, avaient augmenté leurs quotas d'immigration.

Il est facile, rétrospectivement, de porter des jugements sur de telles décisions mais, il y a dix ans, quel pays aurait accueilli les 800 000 réfugiés tutsis rwandais qui étaient sur le point d'être massacrés? Et, de nos jours, où les masses d'orphelins du sida et les réfugiés en danger de mort du Congo ou du Liberia sont-ils les bienvenus?

Et qu'en est-il de Nelson Mandela, que le musée propose d'honorer? Évidemment, la légitimité de la place de Mandela dans le Hall de la gloire est incontestable. Cependant, Mandela n'a pas hésité à recourir à la violence dans sa lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Il a lui-même déclaré que la *«non-violence n'est pas un principe moral mais une stratégie, qu'il n'y a aucune bonté morale à utiliser une arme inefficace.* [...] *On ne peut lutter contre le feu qu'avec le feu»*, ce qui allait à l'encontre des principes non violents prônés par Martin Luther King ou Gandhi. Son propre pays et les États-Unis l'ont aussi accusé de terrorisme et il a été reconnu coupable de sabotage et de conspiration dans le but de renverser le gouvernement.

Le terrorisme des uns, celui des autres

Une des premières expositions temporaires du musée portera sur le terrorisme. Les cas de terrorisme semblent actuellement représenter les exemples les plus horribles de violations des droits de la personne. [...] Cependant, la guerre contre le terrorisme justifie elle-même d'autres violations des droits. Ainsi, immédiatement après les événements du 11 septembre 2001, la Russie, la Chine et Israël ont rapidement exprimé leur soutien inconditionnel aux États-Unis, pays avec lequel ils partagent un ennemi commun: les terroristes. Depuis, les discours antiterroristes ont permis de justifier les violations les plus horribles, comme la guerre sanglante de la Russie contre la Tchétchénie et la recrudescence des brutalités de la Chine envers le Tibet. Accusé de génocide au Kosovo et en Bosnie, Slobodan Milosevic a déclaré, lors de son procès, que lui aussi se battait contre le terrorisme.

Comment le musée pourra-t-il représenter objectivement ceux qui sont actuellement engagés dans des conflits alors que les implications politiques d'un tel jugement sont extrêmement fortes? Comment par exemple peut-on juger la jeune adolescente palestinienne qui se fait exploser au milieu d'un restaurant bondé de Jérusalem, tuant un maximum de civils israéliens? Est-elle une criminelle sans pitié, qui cherche l'élimination génocidaire du peuple juif, ou plutôt une martyre de la libération, qui tente de libérer son peuple d'une situation qui rappelle l'apartheid?

Et que penser du jeune soldat des forces israéliennes de défense qui a courageusement risqué sa vie en protégeant ses concitoyens d'une attaque terroriste mais qui, par ses actes, a aussi contribué à l'occupation et à l'humiliation d'un autre peuple?

Ces nuances seront-elles préservées par le musée dirigé par la Fondation Asper? L'autoritarisme agressif avec lequel feu Israel Asper contrôlait les éditoriaux des journaux qu'il dirigeait ne laisse envisager que peu d'espoir de neutralité. Propriétaire du plus gros groupe médiatique du Canada, il avait demandé un soutien inconditionnel de la presse canadienne à l'État d'Israël et aux actions de cet État dans sa lutte contre le terrorisme. Il avait aussi tenu des discours dans lesquels sa position était explicite.

La devise de Pierre Trudeau

De même, il est pour le moins ironique, particulièrement au Québec, que parmi tous les discours de Pierre Trudeau, dont certains auraient été forts appropriés, le musée ait choisi l'extrait suivant pour devise: *«The only passion which should move us at this moment is a passion for justice. Through justice, we shall defend our values, our order and our laws. Through justice, we shall rid ourselves of terrorism and perversion. Through justice, we shall recover our peace and our liberty.»*

Ces mots ont été prononcés lors d'un moment particulier de l'histoire du Canada: le 18 octobre 1970, durant la Crise d'octobre. La Loi sur les mesures de guerre avait alors été imposée, les droits des citoyens étaient temporairement suspendus. Cette devise ne devrait pas être isolée de son contexte uniquement parce que cela permet de l'utiliser comme devise contre le terrorisme. Surtout que Trudeau lui-même était conscient de la gravité de ces mesures. En effet, au moment même où il a instauré la loi, il a aussi dit aux Canadiens: *«To those of you who find these measures distasteful, I can only sympathize and applaud their speaking out against them.»* Ces derniers mots seraient peut-être une devise plus appropriée pour le musée qui, selon la rumeur, sera nommé en l'honneur de l'ancien premier ministre.

Une autre question importante doit être posée: quel rôle jouent les Canadiens au chapitre des violations des droits de la personne? Observateurs innocents? Complices? Le simple fait d'être un consommateur ou même d'habiter un pays industrialisé a des répercussions graves dans d'autres pays. [...]

«Le sang, tout le monde le verse. Le sang a toujours coulé à flots sur la terre. Les gens qui le répandent comme du champagne montent ensuite au Capitole et sont traités de bienfaiteurs de l'humanité.» Ces mots de Dostoïevski rappellent que les apparences sont souvent trompeuses. Ils évoquent aussi la responsabilité de chacun dans les crimes de l'humanité. [...]

Pour que le Musée des droits de la personne soit plus qu'un symbole vide, il doit s'engager à explorer toutes les complexités de l'histoire des droits de la personne. Cette exploration doit être amorcée par les architectes, développée par les conservateurs du musée et poursuivie par les visiteurs. De cette façon, le bâtiment pourra prendre vie et devenir significatif. Il relèvera alors le défi formidable et merveilleux qui consiste à remettre en question les propositions confortables et réconfortantes sur lesquelles le musée est actuellement basé.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes **à l'information générale et métropolitaine** : Gérald Dallaire (*adjoint au directeur de l'information*), Jeanne Corriveau (*affaires municipales*), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (*éducation*) ; Josée Boileau (*éditorialiste, responsable de la page Idées*), Brian Myles (*justice et faits de société*), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (*environnement*), Benoît Munger (*responsable du site Internet*), Jean-Pierre Legault (*pupitre édito, idées, perspectives et sports*), Isabelle Paré (*santé*); Pauline Gravel (*sciences*) ; Michel Garneau (*caricaturiste*) ; Diane Précourt (*responsable des pages thématiques*); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (*relecteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*) ; **à l'information culturelle** : Michel Bélair (*responsable*), Julie Carpentier, Paul Bennett (*pupitre cahiers spéciaux et culturels*), Stéphane Baillargeon (*théâtre*), Paul Cauchon (*médias*), Caroline Montpetit (*livres*), Odile Tremblay (*cinéma*), Bernard Lamarche (*arts visuels*); **à l'information économique** : Gérard Bérubé (*adjoint au directeur de l'information*), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; **à l'information internationale** : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); **à l'information politique** : Hélène Buzetti et Manon Cornellier (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), Tommy Chouinard et Robert Dutrisac (*correspondants parlementaires à Québec*), Kathleen Lévesque ; Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*) ; Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (*commis*). **La documentation** : Gilles Paré (*directeur*); Manon Derome, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING**, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebaï (*publicitaires*), Laurence Thériault (*directrice adjointe*), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (*secrétaire*). **LA PRODUCTION** Daniel Bazinet (*responsable de la production*), Nathalie Zemaitis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. **INFORMATIQUE,** Yanick Martel (responsable). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE**, Linda Thériault (*responsable service à la clientèle, distribution et tirage*), Gisèle Lenard, (*coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation*), MoniqueL'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Céline Furoy, Germain Haeck (*contrôleur*), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (*adjointe administrative*), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Roger Boisvert (*vice-président exécutif et directeur général*).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

IMMIGRANTS

SUITE DE LA PAGE 1

doivent maintenant être mises en place afin de permettre la réalisation du plein potentiel professionnel des nouveaux arrivants», peut-on lire dans le document.

Concrètement, le MRCI mettra à la disposition des candidats à l'immigration un nouvel outil personnalisé appelé *«carnet de route»*. Sous forme de dépliant ou de brochure, voire sur Internet, ce carnet de route établira les responsabilités réciproques des nouveaux arrivants et du Québec. Il présentera aussi les étapes charnières du projet d'immigration et devrait guider l'immigrant avant même que celui-ci ne quitte son pays d'origine mais aussi à son arrivée ici, lors de ses démarches visant à choisir une région pour s'établir et y trouver un logement et un emploi, par exemple.

Le plan d'action présente des extraits du futur carnet de route. L'exemple porte sur les conditions d'accès à la profession ou au métier du candidat à l'immigration; on rappelle à la personne qu'il est important qu'elle se renseigne sur *«les possibilités réelles»* d'emploi. *«Bien que vous ayez été sélectionné par le Québec en raison de votre profil socioprofessionnel, cela ne signifie pas nécessairement que vous êtes en mesure, dès votre arrivée, d'occuper un emploi lié à votre métier ou à votre profession»*, prévient-on avant d'ajouter: *«Dans certains cas, il faudra prévoir d'exercer une autre profession ou un autre métier.»*

En outre, on entend créer un mécanisme d'accompagnement dans les services d'immigration, où les immigrants pourront obtenir le soutien d'un *«agent accompagnateur»*. Cette personne peut être un fonctionnaire du MRCI mais également un *«agent de partenariat»* issu notamment des organismes communautaires (dont on reconnaît *«une expertise inestimable»*).

Il n'est toutefois plus question, comme la ministre Courchesne l'avait laissé entendre l'automne dernier, de remettre entre les mains des diverses communautés culturelles la responsabilité d'accueillir les nouveaux arrivants. Le document parle plutôt d'une collaboration de ces communautés pour apporter compréhension et soutien moral à un nouvel arrivant.

Il apparaît clairement que le gouvernement recherche une certaine souplesse dans l'a mise en application des règles d'accueil et d'intégration. On veut s'adapter aux besoins des divers groupes d'immigrants. Avec cette nouvelle philosophie, le MRCI portera une attention spéciale aux femmes immigrantes. Les statistiques démontrent que le taux d'activité de celles-ci se situe à 48 %, comparativement à 72 % pour les hommes.

Selon l'analyse du MRCI, *«l'insertion en emploi des personnes issues de l'immigration n'est pas aussi rapide et réussie qu'on pourrait le croire»*. On note également que *«le délai moyen d'obtention d'un premier emploi tend à s'allonger chez les nouveaux arrivants des cohortes récentes»*. Un immigrant sur deux est très scolarisé (plus de 14 années de scolarité) mais l'expérience et la formation acquises à l'étranger ne sont que difficilement reconnues.

Selon les statistiques du recensement de 2001, le taux de chômage atteint 12 % chez les immigrants, comparativement à 8 % pour la population totale. Il semble que les personnes des minorités visibles, qu'elles soient nées ou non au Québec et qu'elles aient été scolarisées ici ou non, font face à un taux de chômage encore plus préoccupant, établi à 15 %. Cette situation suggère *«un réel problème de discrimination, notamment en raison de la race, de l'origine ethnique ou de la religion»*, fait-on valoir dans le document.

Au-delà des mesures visant à accompagner les immigrants, le plan d'action propose une révision de la grille de sélection des immigrants, comme *Le Devoir* l'annonçait la semaine dernière. Québec veut ainsi accueillir moins d'universitaires et plus de techniciens afin de pourvoir les postes disponibles un peu partout au Québec.

Pour y parvenir, le MRCI sera appelé à renforcer les liens avec Emploi-Québec ainsi qu'avec les entreprises, les chambres de commerce, les ordres professionnels, les municipalités et les régions pour faire en sorte que les immigrants intègrent le marché du travail le plus rapidement possible. Les employeurs qui font face à une pénurie de main-d'œuvre pourront bénéficier d'une aide pour organiser des voyages de prospection à l'étranger; ils seront également invités à formuler des offres d'emploi fermes aux candidats à l'immigration.

Mais qui dit accélérer et personnaliser l'immigration dit aussi coûts importants. Or, si les intentions sont arrêtées, les fonds ne semblent pas être au rendez-vous. Le plan d'action indique que les propositions d'action ont pris en compte le contexte budgétaire. *«C'est donc dire que la plupart des mesures annoncées se réaliseront par des réaménagements budgétaires au sein»* du MRCI. Le prochain budget gouvernemental, dont la présentation est prévue le mardi 30 mars, devrait apporter un éclairage sur les vœux de la ministre Courchesne.

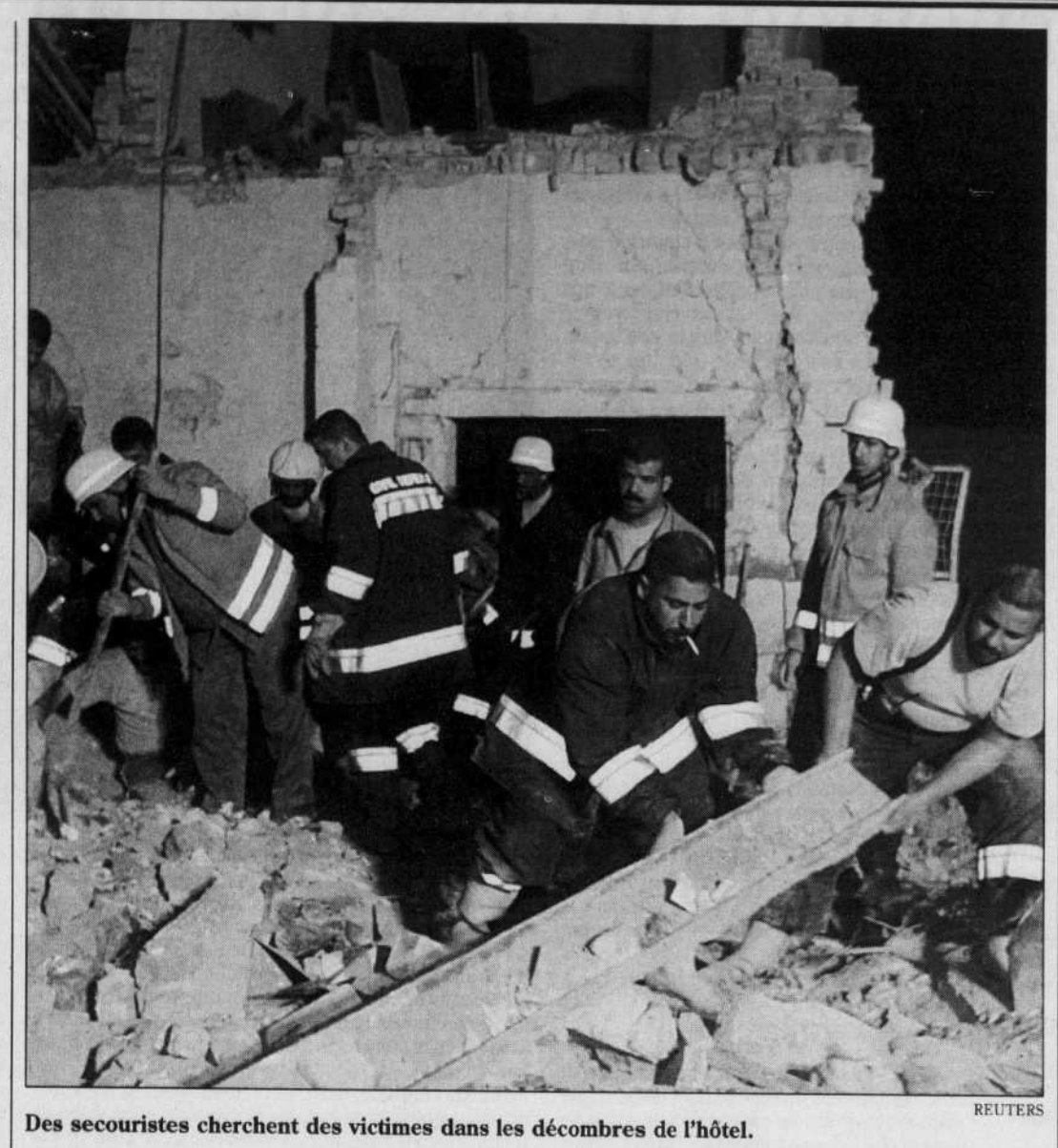

REUTERS

Des secouristes cherchent des victimes dans les décombres de l'hôtel.

BAGDAD

SUITE DE LA PAGE 1

détruits. Un immeuble, siège d'une entreprise de travaux publics, a été dévasté et les murs de l'hôtel ont été noircis par les incendies. Un voisin, Raad Taha, a affirmé qu'une maison habitée par une famille chrétienne avaient été détruite, ce qu'a confirmé un militaire américain.

L'explosion à 20h10 locales a secoué la capitale où les ambulances se sont ruées sur l'avenue Nidal survolée par des hélicoptères américains. La panique s'est emparée des habitants du quartier, bouclé par l'armée américaine et la police irakienne, alors que des blessés sortaient en hurlant des bâtiments en flamme. Le lieutenant-colonel Jones a précisé que *«l'hôtel n'avait pas reçu de menaces. Il avait une sécurité privée mais pas de mur en béton de protection»*.

La Maison-Blanche, par la voix de son porte-parole, a affirmé que l'attentat ne ferait pas dérailler le processus démocratique en Irak. *«Les terroristes savent que les enjeux sont importants mais ils ne gagneront pas. Nous affronterons ce défi avec force et détermination. La démocratie prend racine en Irak et il n'y a pas de retour en arrière possible»*, a-t-il dit.

«Un Irak libre et démocratique sera un coup majeur porté aux terroristes, a ajouté le porte-parole de la présidence américaine. *Nous avons fait des progrès importants. La démocratie progresse en Irak. Et nous resterons pour finir le travail au profit du peuple irakien.»* M. McClellan a indiqué qu'il n'avait pour l'instant aucune information sur les auteurs éventuels de cet attentat.

Cette attaque survient peu avant la date du premier anniversaire de la guerre lancée le 20 mars 2003 par les États-Unis et la Grande-Bretagne contre l'ex-régime de Saddam Hussein. Elle s'est produite aussi au moment où l'exécutif irakien a sollicité l'expertise de l'ONU pour l'aider à enclencher le processus d'un retour à la souveraineté.

Sur le plan diplomatique, les États-Unis et la Grande-Bretagne relancent l'idée de renforcer le rôle de l'ONU en Irak pour dissuader l'Espagne d'en retirer son contingent mais, en face, Paris et Berlin sont restés réticents hier.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont saisi une perche tendue par le futur président du gouvernement espagnol, le socialiste José Luis Zapatero, en évoquant une résolution du Conseil de sécurité qui renforcerait le rôle de l'ONU.

M. Zapatero avait annoncé mardi qu'il retirerait le contingent espagnol (1300 hommes) d'Irak, comme il l'a promis durant la campagne électorale, à moins qu'au 30 juin il y ait un gouvernement irakien souverain et que les forces étrangères en Irak relèvent de l'ONU. La force multinationale en Irak, autorisée par la résolution 1511 du Conseil de sécurité des Nations unies, est sous commandement américain.

Le secrétaire d'État américain, Colin Powell, avait immédiatement déclaré qu'une nouvelle résolution était du domaine du possible. *«C'est quelque chose qui sera certainement pris en considération»*, a ajouté le porte-parole de la Maison-Blanche.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a confirmé qu'une nouvelle résolution était envisagée, évoquant prudemment la possibilité d'une modification du statut des troupes internationales en Irak.

La presse espagnole a demandé à M. Zapatero de se concerter au plus vite avec la France et l'Allemagne pour que l'ONU prenne le contrôle de la situation politique en Irak, afin d'éviter de devoir retirer ses troupes, une décision qui marginaliserait l'Espagne sur la scène internationale.

Mais la France et l'Allemagne ont accueilli l'idée sans empressement. Paris comme Berlin insistent depuis des mois pour que l'ONU joue un rôle en Irak mais pas avant la mise en place d'un gouvernement irakien souverain.

SÉGUIN

«On te fait sentir que si ça ne marche pas, c'est de ta faute. On joue avec tes cordes sensibles. Est-ce que tu vas être encore là demain?»

SUITE DE LA PAGE 1

Séguin ne voulait d'aucune compagnie de disques.

«Je ne voulais surtout pas me rembarquer. Pas après tout ce qui est arrivé.» Homme discret, pudique, il en dira peu sur les cinq années passées à se sortir du bourbier Musi-Art, faillite dont les Marjo, Claire Pelletier et lui, entre autres artistes, firent les frais. *«On a été écorchés, c'est sûr»*, résume-t-il. *«Mais je suis chanceux, les éditions de mes chansons m'appartiennent. Je n'ai pas été dépossédé.»* N'empêche qu'il a été long à voir la lumière: déjà, à l'époque où les multinationales fondaient sur les artistes québécois comme sur du bon pain, Warner n'avait fait qu'une bouchée des Séguin. *«On était tellement innocents.»* L'expérience ne l'avait-elle pas un peu aguerri? *«Tu fais confiance parce que tu ne veux pas vivre ta vie dans la méfiance. Dans ta tête, tu ne signes pas avec une compagnie mais avec quelqu'un, et puis tu fais ton métier et tu le laisses faire le sien. Quand vient le temps de regarder tes affaires, de demander un rapport sur tes ventes de disques, par exemple, t'es toujours ailleurs. T'es à Rimouski un soir, à Rivière-du-Loup le lendemain. Et quand tu te rends compte qu'il y a quelque chose qui cloche, que ton dernier album est presque introuvable en magasin, il est généralement trop tard pour agir.»*

L'artiste est par nature un animal traqué par l'insécurité: on ne le sait que trop dans l'industrie. Levier du pouvoir. *«On te fait sentir que si ça ne marche pas, c'est de ta faute. On joue avec tes cordes sensibles. Est-ce que tu vas être encore là demain? C'est long avant d'être capable de reconnaître les gens sans couteau. Et ça prend du temps à gagner sa souveraineté.»* Pause au bout du fil. Richard laisse résonner le mot. *«Toutes les souverainetés se méritent.»* Et les souverainetés s'obtiennent plus difficilement quand on se bat seul dans son coin. *«C'est rare qu'on peut se parler entre artistes. De temps en temps, je rencontrais Bigras ou Desjardins, qui me disaient: "Quand est-ce que tu vas t'occuper de tes affaires?" C'est pour ça qu'on aime tellement se retrouver dans un endroit comme* [le Festival en chanson de] *Petite-Vallée. Là, le métier d'artiste est valorisé.»*

Le salut par la scène

C'est bien pour aller là, et partout ailleurs où les gens aiment ses chansons à long terme, qu'il a entrepris l'an dernier, à l'invitation de Solange Morrissette, du Réseau des organisateurs de salles de l'est du Québec, une grande tournée solo du Québec des régions. *«Le ROSEQ, je l'avais déjà fait deux fois: après l'album de Fiori-Séguin, à la fin des années 70, et puis au début des années 90, juste avant l'écriture des* Portes du matin. *Je suis abonné aux douze ans!»* Quelque 60 villes et quelque 60 salles pleines plus tard, le voilà ce soir et demain au Monument-National. Salles pleines aussi, même si le champion staracadémicien Wilfred Le Bouthillier chante les mêmes soirs au Centre Bell. Constat rassurant: il y a encore de la place pour un Séguin dans le grand filet de crustacés. *«De savoir que ton "gypsy wagon" va passer et qu'il y aura du monde, c'est un grand réconfort.»*

C'est presque aussi rassurant que de savoir qu'il y a toujours Marthe, toujours sa fille Mayou et toujours Saint-Venant-de-Paquette. *«Il y a la route, qui est comme une deuxième maison, et il y a ma famille et ce lieu qui me groundent. Ici, au village, t'as le temps de t'imprégner de la solitude des poètes. Ça change ton rapport à la nouveauté. Ici, c'est toujours de renouveau qu'il s'agit.»* En cela, ce n'est pas un nouveau Séguin que l'on découvrira ce soir. Rien d'autre que la belle saison des chansons qui revient.

CULTURE

SUITE DE LA PAGE 1

dette avait atteint 20 % du budget total du MCCQ.

«Nous allons largement dépasser ce seuil, a poursuivi Mme Melançon. *C'est pour cela que nous ne voulons plus investir dans le béton. Nous voulons plutôt investir dans la création. Finalement, nous avons raison de miser sur le partenariat entre le privé et le public. Nous en avons besoin. Au cours des dernières années, nous avons demandé aux entrepreneurs de ne pas investir en culture puisque le gouvernement s'en chargeait. Il faut peut-être changer le cour des choses.»*

Le total de la facture de la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) atteint les 176 millions de dollars, selon les derniers chiffres obtenus par *Le Devoir*. Le chantier de la rue Berri comprend 2900 places de consultation assises, un auditorium de 300 places, un centre de conférence, une salle d'exposition, des salles de formation et d'initiation aux technologies, 400 postes multimédias et un café-restaurant.

Aux 97,6 millions nécessaires à la construction et à l'équipement de base de l'immeuble, il faut maintenant ajouter quelque 35 millions pour l'achat de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et 44 autres millions pour le *«développement informatique»* (12,7 millions), les nouvelles acquisitions de documents (17,2 millions) et le traitement documentaire (14,1 millions), c'est-à-dire la préparation matérielle de tous les documents qui seront rendus disponibles à l'intérieur de la GBQ. *«Ces dépenses ont déjà été acceptées»*, a dit Isabelle Melançon, soulignant que son gouvernement ne peut donc pas sabrer de ce côté.

Le décret portant sur le financement à long terme de l'achat par la Bibliothèque nationale de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal *«et des ressources matérielles afférentes»* a été adopté le 18 février. À l'origine, Montréal devait céder ses livres et documents gratuitement.

«En ce qui a trait aux 35 millions versés à la Ville de Montréal pour obtenir la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal, il faut se rappeler que cette dépense a été imputée au budget de la Bibliothèque nationale du Québec dans le cadre d'un pacte financier global entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour résoudre les problèmes financiers de la Ville», a écrit Daniel Dubeau, directeur des communications et des relations publiques de l'institution, dans un courriel envoyé au *Devoir* la semaine dernière à la suite d'une demande d'entrevue. *«La Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) et, par la suite, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) n'ont jamais demandé qu'une telle décision soit prise étant donné que la BNQ avait signé une entente, le 19 juin 2002, avec la Ville de Montréal afin que la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal soit prêtée de façon permanente à la BNQ.* [...] *De ce fait, on ne peut additionner le montant de 35 millions aux coûts de réalisation de la Grande Bibliothèque.* [...] *En conclusion, les coûts relatifs à la mise sur pied de la nouvelle institution qu'est la Bibliothèque nationale du Québec et la réalisation du projet de la Grande Bibliothèque s'élèvent précisément à 141,6 millions. Cette somme est tout à fait raisonnable comparativement à bien d'autres projets similaires à travers le monde.»*

M. Dubeau a ensuite refusé de répondre aux questions portant sur les effets de ce budget, qu'il soit de 141 millions ou de 176 millions, sur le reste du financement de la culture au Québec, ou à toute autre question d'ailleurs. *«La GBQ coûte 176 millions à l'État»*, a pour sa part repris Isabelle Melançon.

Pour l'année budgétaire en cours, en 2003-04, le ministère a consacré 90 millions à son service de la dette sur un budget annuel total d'environ 515 millions. La somme sert à rembourser les investissements dans les théâtres, les musées et autres lieux construits ou rénovés depuis deux décennies. Selon les projections obtenues par *Le Devoir*, dans quelques jours, dans le budget 2004-05, le service accaparera 120 millions. Selon les estimations, les charges grimperont à 140 millions en 2005-06. En clair, la part du ministère consacrée au remboursement de l'hypothèque passera de moins de un dollar sur cinq à l'heure actuelle à plus de un dollar sur quatre dans deux ans.

«Il n'y a pas que la Grande Bibliothèque, même s'il est clair que ce projet va accaparer la majorité des nouvelles charges du service de la dette au cours des prochaines années», a alors dit la porte-parole du ministère. Il faut ajouter les autres projets immobiliers financés par le dernier gouvernement, par exemple la bibliothèque de L'Assomption, qui sera inaugurée en mai et qu'il faudra commencer à payer.

Un emprunt dit temporaire tient le chantier de la GBQ sous perfusion financière. À la fermeture du chantier, prévue en octobre 2004, le MCCQ contractera un emprunt dit permanent. Les remboursements se feront dans le cadre de l'année financière 2005-06. *«Nous ne savons évidemment pas encore quels seront les taux d'intérêt en vigueur,* a noté la porte-parole du ministère. *Les versements pourraient donc être plus ou moins importants.»*

À la GBQ comme à Québec, les porte-parole répètent qu'aucun dépassement de coût du chantier de la rue Berri n'est prévu, malgré les retards accumulés. Le programme initial prévoyait une ouverture pour 2003. On parle maintenant du printemps 2005.

La Grande Bibliothèque compensera alors une nonchalance proverbiale du Québec, la province dépensant moins dans ce secteur par habitant que les autres provinces du pays, et ce, depuis des décennies. La direction des communications de la GBQ en a rajouté en fournissant une liste des coûts comparatifs d'autres grandes bibliothèques à travers le monde: la nouvelle British Library coûtera plus de un milliard de dollars; la bibliothèque centrale de Seattle, qui doit ouvrir le 23 mai, coûtera près de 210 millions.

«Cette Grande Bibliothèque du Québec sera la locomotive du secteur», a alors commenté Isabelle Melançon. *«Ce sera le navire amiral de la flotte.* [...] *Mais les Québécois sont déjà les plus taxés en Amérique du Nord. Où doit-on s'arrêter?»*

En tout cas, les artistes comme d'autres acteurs culturels tiennent à de nouveaux investissements gouvernementaux. Hier, c'était au tour de la Société des musées québécois de *«proposer»* au gouvernement du Québec *«d'investir davantage dans son réseau muséal»* avec 18 millions de dollars en argent récurrent, répartis sur trois ans (voir texte en page B 8).

La semaine dernière, le MAL organisait une manifestation dans le Vieux-Montréal, près des bureaux du ministère de la Culture, pour claironner sa propre demande. *«Les sommes que nous réclamons* [65 millions] *ne nous semblent pas excessives,* a dit Éric Chalifoux, du MAL. *Il serait inacceptable que les créateurs fassent les frais des nouvelles charges imposées par l'immobilier.»*

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés
au 2050, rue De Bleury, 9e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: **www.ledevoir.com**

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone	(514) 985-3333
Par télécopieur	(514) 985-3360
Par courriel	redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone	(514) 985-3399
Par télécopieur	(514) 985-3390
Extérieur de Montréal	1-800-363-0305 (sans frais)

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone	(514) 985-3355
du lundi au vendredi de	7h30 à 16h30
Par télécopieur	(514) 985-5967
Par courriel	abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal	1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.